

cyberpresse.ca

LA PRESSE

LES EXPOS

BARRETT S'EN VA, EVERETT ARRIVE

PAGES 2 ET 3

ARTS ET SPECTACLES

JACQUES LACOMBE AU METROPOLITAN DE NEW YORK

PAGE 1



CARL EVERETT



Saddam capturé

Bon débarras, lance Bush



« Bon débarras », a lancé hier un George W. Bush souriant, deux jours après l'arrestation de Saddam Hussein. Le président des États-Unis a déclaré que le dictateur déchu sera jugé au cours d'un procès public et équitable, et que son sort repose entre les mains des Irakiens. Au cours d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, le président a étoffé son allocution télévisée de la veille. L'air décontracté et confiant, il a livré le fond de sa pensée sur la façon dont Saddam Hussein doit être jugé. M. Bush a d'entrée de jeu dit avoir abordé la question un peu plus tôt au cours d'une conversation téléphonique avec le premier ministre Paul Martin. « J'ai dit: Regarde, les Irakiens doivent être très impliqués. Ils sont ceux qui ont été brutalisés par cet homme. Il les a tués. Il les a gazés. Il les a torturés. Il avait des chambres de viol », a-t-il dit. Le président Bush a ensuite dit que les États-Unis travailleront avec les Irakiens pour développer un processus permettant la tenue d'un procès équitable qui « supportera l'examen international ».

» Voir DÉBARRAS en A6

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE

« Ce n'est pas parce qu'on te sort du trou que ça va mieux après! »

- Saddam Hussein

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées

ACTUEL 6

Bridge

MONDE 8

Décès

MONDE 8

Feuilleton

ACTUEL 6

Forum

A 17, 18, 19

Horaire télévision

ARTS 6

Horoscope

MONDE 7

Loteries

A 12

Mots croisés

ACTUEL 6 et SPORTS 12

Mot mystère

ACTUEL 6

Observateur

MONDE 6

Petites annonces

MONDE 6 et AFFAIRES 2

Météo

Ciel variable, maximum -3, minimum -7, plus de détails en page

SPORTS 16



6 21924 98765 1

HYDRO: HAUSSE DE 3% DÈS LE 1^{er} JANVIER

HÉLÈNE BARIL

Hydro-Québec pourra profiter de l'hiver. La Régie de l'énergie a en effet dit OUI à une hausse des tarifs d'électricité de 3 % dès le 1^{er} janvier, et se prononcera plus tard sur l'autre demande de hausse des tarifs de 2,98 % le 1^{er} avril 2004. « Beau cadeau du jour de l'An. Nos baisses d'impôt vont nous coûter cher », a commenté, fâché, le porte-parole de l'Union des con-

sommateurs, Charles Tanguay. Même s'ils s'attendaient à une hausse de tarifs, les représentants des consommateurs espéraient une augmentation plus près du niveau de l'inflation, qui tourne autour de 2 %. Devant la Régie, ils avaient plaidé pour que la hausse ne dépasse pas 1,6 %, a rappelé Charles Tanguay. La décision rendue hier en fin de journée a surpris tout le monde par sa rapidité. La Régie n'a pas encore

fini d'entendre toute la cause tarifaire d'Hydro-Québec et les audiences doivent se poursuivre en janvier et février 2004. Hydro-Québec doit encore soumettre ses propositions de tarifs modulés pour aider ses clients à faibles revenus. Hydro-Québec avait toutefois demandé à la Régie de l'énergie une réponse rapide et l'a obtenue. « Lorsque la Régie la compare au taux d'inflation en vigueur, elle juge qu'une majoration de 3 % ne

constitue pas un choc tarifaire », écrivent les commissaires Normand Bergeron, Anthony Frayne et Marc-André Patoine dans leur décision de 24 pages. Le porte-parole de la Coalition des consommateurs d'électricité, Richard Fahey, est d'accord. Une augmentation de 3 % ne constitue par un choc tarifaire, a-t-il dit hier en substance. » Voir HYDRO en A6



Philippe Smith a fait des pieds et des mains hier pour dégager l'entrée de la pourvoirie Activités Plein-Air, à Philipsburg, en Montérégie. Déçu de voir autant de neige s'accumuler, il a travaillé une bonne partie de la journée afin de tracer un chemin pour permettre aux adeptes de la pêche sur glace d'avoir accès au lac Champlain. Malheureusement, le temps doux obligera les amateurs de perchaude à attendre janvier avant de s'aventurer sur le lac.

De la neige! De la neige! De la neige!

ANDRÉ DUCHESNE ET NATHAËLLE MORISSETTE

Le Québec, et plus particulièrement les régions de la Montérégie et des Cantons-de-l'Est, a été frappé hier par une tempête hivernale typique. Une tempête sans verglas ni grésil qui a laissé de la neige, de la neige et encore de la neige: entre 30 et près de 70 centimètres, selon l'endroit où l'on se trouvait.

À Québec, dans la Beauce et le Bas-Saint-Laurent, les conditions étaient tout aussi difficiles; de fortes bourrasques, s'ajoutant aux chutes de neige, ont provoqué la fermeture de plusieurs routes principales et secondaires. « Cette précipitation ressemble à celle qui a frappé la région de New York la semaine dernière. Elle s'est formée le long de la côte Est des États-Unis et a remonté vers le nord. Dans pareil cas, la masse d'air est plus humide. Lorsqu'elle se refroidit, il neige abondamment », indique Gilles Brien, météorologue à Environnement Canada. Un tel type de précipitation se distingue des tempêtes formées au-dessus des Grands Lacs et qui laissent souvent un cocktail de neige, de grésil, de verglas et parfois de pluie, comme on en connaît au Québec et dans les Maritimes. Sur le terrain, les résultats de cette « tempête hivernale » ne se sont pas fait attendre. Hier matin, les conditions routières sont rapidement devenues très mauvaises à plusieurs endroits.

» Voir NEIGE en A4

Dans un centre pour personnes âgées

Badigeonnée de ketchup pour « faire une blague »

ANDRÉ NOËL

Deux employés d'un centre d'accueil situé au sud-ouest de Montréal ont étendu une patiente âgée par terre et l'ont badigeonnée de ketchup pour faire une blague à un infirmier, révèle un rapport d'enquête que vient de publier la protectrice des usagers en matière de santé. L'incident s'est déroulé il y a deux ans, mais a été porté à la connaissance de la protectrice des usagers seulement au printemps

dernier. C'est cet organisme relevant du ministère de la Santé qui a alerté la direction du centre, le Vaisseau d'or, qui accueille 88 personnes âgées à Beauharnois. Depuis, la patiente est décédée. Avant de mourir, elle aurait confié à ses proches qu'elle avait été traumatisée par la mésaventure, selon des informations obtenues par la chaîne de télévision TQS. Une préposée aux bénéficiaires impliquée dans la « blague » a été suspendue pendant deux semaines, après que la direction de

l'établissement eut été informée des faits. L'autre employé a reçu un avis disciplinaire le prévenant que des sanctions plus graves seraient prises s'il y avait récidive. Le bureau de la protectrice des usagers, Lise Denis, a reçu le signalement le 29 mai dernier. Une lettre anonyme, écrite présumément au nom de quatre familles d'usagers, faisait « mention de comportements de certains employés qui seraient non respectueux des usagers », souligne le rapport d'enquête.

En plus de la plaisanterie au ketchup, « des employés auraient un langage grossier lorsqu'ils se parlent entre eux des résidents », mentionnait la lettre. Les enquêteurs de la protectrice des usagers ont rencontré la direction du Regroupement des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) des Trois-Rivières, duquel relève le Vaisseau d'or de Beauharnois, au sud-ouest de Montréal. » Voir KETCHUP en A4



Correction de la vue sur mesure

Une nouvelle technologie pour corriger la vue au laser.

(514) 288-0088

Prenez rendez-vous!



LA CLINIQUE DE L'ŒIL DE MONTRÉAL

D^r S. Fanous, M.D.

1 888 844-8888

ACTUALITÉS

Hop, congères!



DANIEL LEMAY

« Le monde est tout excité. Je suis venu travailler en bicyclette et j'ai senti que les gens étaient contents. Va faire un tour en ville et raconte-nous la neige. »

Raconte-nous la neige... Il me prend pour Gilles Vigneault, le gros boss ! Quel drôle de mec : un pied de neige et il vient travailler en bicyclette ! Remisé ton char pour l'hiver ou quoi ?

En sortant, je me demandais si Montréal, ville nordique et néanmoins cyclophile, avait inventé le cyclisme hivernal, extrême de par son essence même. Au coin de Viger, un kamikaze à vélo — type messager de l'enfer, avec collants -40 C et lunettes interstellaires — a voulu sauter de la rue au trottoir, mais le banc de neige s'est avéré trop haut. Sa roue de devant bloquée, il a amorcé ce qui se voulait un tour complet dans les airs, tour que, par manque d'impulsion, il n'a complété qu'à moitié. Implacable géométrie : il a atterri sur la face.

De toute évidence, ce cycliste-là, tout extrême qu'il soit, ne prend pas d'érythropoïétine, sinon il sauterait les bancs de neige sans problème. Hop, congères ! Questions à notre collègue Simon Drouin, spécialiste maison : existe-t-il une EPO d'hiver qui stimule le globule rouge, perdu dans tout ce blanc de neige ? Les athlètes de pointe inuits profitent-ils des bienfaits de l'igloo hypoxique ?

« Du change pour un café... » Sur l'heure du midi, Raymond quêtait sur son coin habituel : Saint-Laurent—Sainte-Catherine. Où il n'y avait pas grand trafic hier, ni automobile ni piétonnier.

— Les gens sont-ils plus gentils quand il neige ?
— Non... T'aurais pas trente sous ?
— Je viens de te donner une piastre, man.
— Okay...
Quand je suis repassé, dix minutes plus tard, Raymond m'a demandé si, par hasard, je n'aurais pas de change pour un café... Tu bois trop de café, mon Ray...

Rue Saint-Denis, un restaurateur oriental supervisait le déneigement de son bout de trottoir. Au « squeegee », jusqu'au ciment. Belle job. « On ouvre notre terrasse, ce midi », lance-t-il, blagueur. Merci, ami, mais je dois raconter la neige...

Éric, facteur qui transporte son courrier à l'épaule plutôt que dans la poussette patentée, faisait sa ronde habituelle. La neige change-t-elle quelque chose au travail du facteur ? « Non. Sauf dans des cas comme ça... »

Et il montre un escalier d'une dizaine de marches, toutes rondes de neige.

— Tu veux dire que t'es pas obligé d'y aller ?

— Si je monte là et que je me blesse, ce sera de ma faute...

M. François n'était pas sûr s'il voulait quitter le Plateau, confortable bien qu'enneigé, pour la lointaine Côte-de-Liesse où nous devions trouver le chapiteau du spectacle *Cavalía*. Une fois partis, on a eu le temps de jaser.

« En Haïti, il y avait plusieurs professeurs québécois à mon collège et ils nous parlaient souvent de l'hiver et de la neige. Je m'imaginais bien la chose, mais quand je suis arrivé ici, il y a 25 ans, une chose m'a surpris : les maisons n'étaient pas toutes blanches. »

Les filles, elles, l'étaient et elles aimaient bien les Haïtiens, plutôt noirs, comme on sait. Début de mixture. M. François note que, depuis quelques années, les mâles québécois (de souche) commencent à découvrir la femme haïtienne. Avec plaisir. Et ça fait aussi de beaux enfants.

Mais revenons à la conduite hivernale...

M. François a mis deux heures et demie pour descendre de Laval, hier matin. Ça l'a mis un peu en retard, surtout qu'il devait rendre le taxi, qu'il loue, à 17 h. La journée s'annonçait ordinaire... « On ne fait pas toujours ce qu'on aime. Parfois on fait ce qui nous aime... »

Magali Delgado et Frédéric Pignon passent leur premier « vrai » hiver au Québec.

Il neige parfois dans leur Vaucluse natal mais, dira-t-il, « quand on a eu 10 centimètres, on sait que ce sera tout ».

Mag et Fred forment un couple dans la vie et à la scène, une grande scène qu'ils partagent avec leurs amis, de magnifiques chevaux lusitaniens (portugais), blancs comme neige pour la plupart. Ce soir, Templado, Amoroso, Fasto et leurs collègues seront les vedettes de la première montréalaise du spectacle équestre *Cavalía*, rodé cet été à Shawinigan avant d'aller triompher à Toronto (on en reparle demain dans les Arts).

Hier, un à un, les « artistes » sortaient dans le paddock pour la « récré » d'après-midi. Départs au galop, cabrioles : y'a pas que les enfants qui aiment jouer dans la neige. Et quel plaisir de s'y rouler ! Blanc sur blanc. Incognito.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Pas évident de faire rouler une poussette et de traverser une rue dans une tempête de neige ! Hop, congères ! Nathalie Morin porte son fils Jacob Desjardins, 2 ans, dans le Vieux-Montréal.

Les commerces au ralenti

NICOLAS BÉRUBÉ

Les imposants bancs de neige et les files interminables de voitures qui avançaient au ralenti ont eu raison de la volonté des consommateurs, qui étaient peu nombreux à arpenter des trottoirs du centre-ville hier.

Plusieurs commerçants du centre-ville ont gardé leur boutique ouverte jusqu'à 21h hier pour courtiser les clients en cette période des Fêtes.

En vain : ce sont les flocons qui ont volé la vedette.

Pour les marchands, cette bordée de neige s'est traduite par une journée pour le moins morose. « Disons que ce n'est pas la meilleure journée de l'année, a expliqué Richard Fradette,

directeur de la Société de développement du Quartier latin. Je me suis promené en ville aujourd'hui, et j'ai bien vu que tout était au ralenti. Tout le monde était débordé avec les déplacements, alors les sorties sont limitées. Les boutiques et les restaurants s'en ressentent. »

L'activité économique était également perturbée boulevard Saint-Laurent, où les bouchons de circulation étaient plus fréquents et plus imposants qu'à l'habitude. Si les clients continuaient de se rendre aux commerces de proximité, comme à l'épicerie ou à la boulangerie, plusieurs ont choisi de bouder les boutiques. Le stationnement difficile et la circulation dense les auront tenus à l'écart...

« Côté magasinage, ça a été une journée très tranquille, laisse ainsi tomber Ghislain Dufour, directeur de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent. Tous les déplacements se faisaient au ralenti. Les gens n'ont pas pris d'assaut les magasins. C'était une journée très calme. »

Les commerçants ont d'ailleurs eux-même eu du mal à se rendre dans leurs boutiques. « Certains commerces ont commencé leurs opérations plus tard qu'à l'accoutumée parce que leurs employés étaient pris dans le trafic, note-t-il. Même chez nous, il y a des gens qui ont mis deux heures pour faire un trajet qui prend normalement 30 minutes ! C'était une journée inhabituelle. »

La plus importante bordée de neige depuis 30 ans en Estrie

ISABEL AUTHIER
LA VOIX DE L'EST

GRANBY — Ah, comme la neige a neigé... Même s'ils avaient été avertis de son arrivée, les gens de la région ont écarquillé les yeux, hier matin, en voyant l'ampleur de la tempête qui s'était abattue sur eux durant la nuit.

L'amas de neige était tel qu'il devenait difficile de distinguer le ciel de la terre... et encore moins les voitures, ensevelies sous des centimètres de flocons.

Et parlons-en des centimètres ! La tempête d'hier a complètement éclipsé celle, pourtant mémorable, du 19 février 1972, considérée comme la plus importante depuis que le ministère de l'Environnement compile des statistiques sur le sujet, c'est-à-dire depuis 1948.

En 1972, il était tombé 43,7 cm sur Granby en l'espace de 24 heures. Hier matin à 8h, à peine 12 heures après le début des précipi-

tations, la Centrale de traitement d'eau potable enregistrait déjà une accumulation de 49 cm !

Et cette saprée neige qui continuait à tomber inlassablement... De sorte qu'à 18h hier, après le délai de référence de 24 heures, Granby avait reçu un total de 57 cm, un record.

« La neige qui tombe encore ne fait que rajouter à l'ancienne marque, déjà battue », a confirmé Roger Gagné, technicien spécialiste en climatologie à Environnement Québec.

Ailleurs en région, l'accumulation variait sensiblement d'un endroit à l'autre.

À Brome, par exemple, Environnement Québec faisait état de 35 cm à 8h hier matin.

À Sutton, au même moment, on comptait 33,4 cm, tandis qu'à Stukely, on dénombrait 53,5 cm.

Par contre, la ville de Saint-Hyacinthe y avait goûté encore plus que Granby avec pas moins de 66 cm (toujours à 8h hier).

Des routes périlleuses: un mort

PRESSE CANADIENNE

De 30 à plus de 60 centimètres de neige ont recouvert le sud et l'est du Québec hier, rendant les conditions routières extrêmement difficiles. Une personne a d'ailleurs perdu la vie à Lac-aux-Sables, en Mauricie, dans un accident causé par la chaussée glissante.

L'autoroute 20 entre Lévis et Montmagny, dans l'est de la province, a été fermée à la circulation, tout comme la route 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Charny, et la 185 de Rivière-du-Loup vers le Nouveau-Brunswick. Les véhicules lourds ont été interdits sur la route 138 entre Québec et Baie-Sainte-Catherine. Le vent et la poudrière avaient grandement réduit la visibilité sur les routes. Des centaines de sorties de route ont été signalées dans plusieurs régions.

Le transport par autocar entre Montréal et Québec s'est fait au ralenti durant toute la journée. De nombreux retards ont également été signalés à l'aéroport de Dorval et quelques vols ont été annulés.

Io, COMANDANTE DEL TEMPO.

LUMINOR MARINA AUTOMATIQUE 44 MM
ÉTANCHE JUSQU'À 300 M
ACIER

PANERAI
LABORATOIRE D'IDÉES.

www.panerai.com

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

Le tour du Québec

SHERBROOKE

Neige, neige et neige

En dépit de leurs efforts, les équipes de déneigement de la Ville de Sherbrooke et de Transports Québec ont été incapables de prendre le dessus durant la tempête d’hier. Il est tombé entre 43 et 60 centimètres sur la région estrienne. Toutes les commissions scolaires de la région ont fermé leurs portes, mais le Collège de Sherbrooke et l’Université de Sherbrooke ont donné des cours. La police a fait état d’une vingtaine de sorties de route, mais pas d’accident majeur. *La Tribune*

QUÉBEC

La Vieille Capitale reçoit 40 cm

Plusieurs routes ne menaient plus à Québec, hier, à cause de la neige et du vent qui rendaient la visibilité nulle par endroits. L’accès à l’autoroute Henri IV dans la capitale et une partie de l’autoroute Duplessis sud ont été interdits plusieurs heures à la circulation. Plus la tempête progressait, plus le nombre de routes fermées à la circulation augmentait. Presque toutes les écoles ainsi que l’Université Laval ont fermé leurs portes *Le Soleil*

BEAUCE

Banques fermées

Il est tombé plus de 50 cm de neige en Beauce. Dans certains villages de la région, des institutions bancaires n’ont pas ouvert leurs portes. De nombreuses personnes ne sont pas allées au travail et d’autres ont décidé de prendre congé parce que les enfants n’avaient pas d’école. La route 173 entre Charny et Saint-Joseph-de-Beauce a aussi été inaccessible une bonne partie de la journée. *Le Soleil*

EST DU QUÉBEC

Accident sérieux

Plusieurs sections de l’autoroute 20 et la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick ont été fermées à la circulation, hier. Au plus fort de la tempête qui a frappé la région, des cochons bloquaient la route à la hauteur de Saint-Rock-des-Aulnaies à la suite d’un accident impliquant trois poids lourds. L’un des trois chauffeurs impliqués, qui habite l’Ontario, se trouvait entre la vie et la mort hier en fin d’après-midi à la suite de la collision. Les camions lourds ont par ailleurs été interdits de circulation entre Beupré et Baie-Sainte-Catherine ainsi que sur la 381 entre Saint-Urbain et Boileau. Les vents, qui soufflaient à plus de 60 km/h par endroits, provoquaient de la poudrière et rendaient la visibilité nulle. On a signalé de nombreuses sorties de route. *Le Soleil*

GRANBY

Taxi!

Deux solutions s’offraient hier aux travailleurs privés d’automobile de Granby, où il est tombé 57 cm de neige durant la tempête record d’hier : la marche ou le taxi. La plupart ont choisi la seconde option... Résultat : la répartitrice de Taxi 3000 a reçu entre 600 et 700 appels dès 6 h. *La Voix de l’Est*

Précipitations enregistrées hier au Québec

St-Hyacinthe >	66 cm
Drummondville/ Bois-Francis >	50-55 cm
Granby >	55 cm
Sherbrooke >	44 cm
St-Hubert >	43 cm
Montréal >	30 cm
Mirabel >	17 cm
Québec >	20 à 40 cm
(avec un très fort blizzard)	

Ces données ont été fournies par Environnement Canada vers 15h hier. Elles ont été colligées par Environnement Canada, des sous-traitants, des responsables dans des aéroports ou avec des appareils de lecture électroniques.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Dans le Vieux-Montréal, de nombreuses voitures ont disparu sous l’épaisse couche de neige. S’ils n’ont pas osé mettre le nez dehors hier, les propriétaires de ces véhicules devront toutefois se résigner à les déplacer rapidement, car la plupart des arrondissements de la métropole ont entrepris hier leur opération de déneigement qui se poursuivra pendant quelques jours.

La Montérégie ensevelie

NATHAËLLE MORISSETTE

Enseveli sous 60 cm de neige, le petit village de Philipsburg, situé à proximité de la frontière américaine en Montérégie, semblait tout droit sorti d’un conte de Noël. Les maisons enneigées, les gens emmitoufflés dans leur manteau, les guirlandes et les lumières offraient un paysage féerique.

La région montréaléenne a été durement touchée par la tempête qui s’est abattue sur le Québec. « Il y a longtemps que je n’ai pas vu autant de neige autour de ma maison », racontait hier Céline Rosetti, résidente de Philipsburg. « Ce matin, a-t-elle poursuivi

trois à pelleter la neige qui avait envahi la cour. « Je suis contente de voir ces flocons, souligne Mme Rossetti, mais j’aurais apprécié qu’il en tombe un peu moins. »

De l’autre côté de la rue, Richard Rosetti montait sur le toit de sa maison afin d’enlever la neige qui s’y était accumulée. « Mon antenne satellite a été enterrée, dit-il du haut de sa demeure. Je ne peux pas écouter la télévision, je ne capte plus rien. »

À 6 h 30 hier matin, M. Rosetti a été forcé d’enfiler manteau, tuque et mitaines afin de déneiger son entrée avant d’aller travailler. « J’ai pris congé pour le reste de l’après-midi pour continuer à pelleter. »

Pour Anthony Pelletier, 15 ans, cette tempête était synonyme de congé, puisque l’école avait fermé ses portes. Pourtant, il a passé sa journée à débayer des voitures, des escaliers et des cours. Armé de sa pelle, il a vaincu le froid et le vent qui sifflait sur le chemin Champlain pour rendre service à son cousin et à plusieurs de ses voisins. Il n’avait pas vu autant neige depuis bien longtemps.

Après tant de labeur, il retournera sans regret sur les bancs d’école.

Toutes ces précipitations ont découragé beaucoup de résidents qui ont préféré ne pas mettre le nez dehors. Le petit bureau de poste de Philipsburg était désert hier après-midi. « J’ai vu deux personnes depuis ce matin, déclare une employée, Johanne Rosetti. C’est très tranquille. »

Si certains n’appréciaient pas de voir tomber autant de flocons, d’autres jubilaient. Pour André Martel, l’arrivée de toute cette neige était l’occasion unique d’enfiler ses skis de fond pour longer le chemin des Patriotes à Saint-Athanasie. « C’est la première fois que j’en fait cette année, dit-il. Je n’avais rien de prévu cet après-midi. J’ai décidé de me déplacer avec mes skis. Ça me permet de rester actif. »

Les plus importantes tempêtes à Montréal

26-28 décembre 1969 >	59 cm
16-17 février 1954 >	58 cm
22-23 mars 2001 >	50 cm
26-27 mars 1955 >	49 cm
3-4 mars 1971 >	47 cm
13-14 mars 1993 >	41 cm
Toutes ces mesures ont été enregistrées à l’aéroport de Dorval	

Du côté de Montréal, les précipitations de neige ont donné lieu à des situations cocasses. Six personnes ont bravé la circulation en quittant la Rive-Sud en motoneige, dimanche en début de nuit afin de se livrer une course jusqu’au centre-ville de Montréal. La police les a finalement interceptées. Dans la région métropolitaine, il est interdit de circuler sur la voie publique avec une motoneige.



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Ce cycliste n’a pas hésité à circuler dans les rues de la métropole, hier. Il s’est sans doute déplacé plus facilement que les nombreux automobilistes coincés dans des bouchons.



PHOTO PIERRE CÔTÉ, LA PRESSE

Pour bien des gens, la journée d’hier a commencé par une longue séance de déblayage. En plus des indispensables pelles et balais, la plupart des Montréalais se sont munis de bottes, de gants et de foulards, contrairement à cet homme qui a déneigé son balcon, avenue Papineau, comme si l’hiver n’était pas là.

ACTUALITÉS

Version douteuse?

KETCHUP

suite de la page A1

L’infirmier à qui était adressée la blague a confirmé les faits, mais il a affirmé que la patiente avait participé de son plein gré à la mise en scène et avait accepté de s’allonger sur une couverture posée sur le plancher. Cette version de l’événement, qui n’a pas été vérifiée, ne correspond cependant pas aux traumatismes dont la patiente se serait plainte par la suite.

Jointe hier à ses bureaux, la protectrice des usagers n’a pas caché son indignation. « Ça n’a pas de bon sens, a-t-elle dit. L’usagère a été étendue par terre et recouverte de ketchup. Un minimum de respect envers les gens suppose qu’on ne fait pas ça à personne. Les employés prétendaient que c’était une blague, mais il n’y a pas une blague comme ça à faire à personne. »

« Le respect est une valeur de base, a ajouté M^{me} Denis. Bien sûr, le manque de formation et d’encadrement, ainsi que la charge de travail, peuvent parfois expliquer des écarts de conduite. Mais quand on travaille dans un centre d’hébergement ou dans n’importe quel endroit où il y a des clientèles captives, la valeur de base, c’est d’avoir le goût de servir. On doit protéger l’intégrité des personnes. Il semble qu’il faut régulièrement rappeler cette valeur. »

La directrice du CHSLD des Trois-Rives, Lise Belisle, a dit qu’elle avait convoqué le personnel dès qu’elle avait pris connaissance des faits. Étant donné que les quelque 100 employés sont répartis sur trois quarts de travail, il y a eu deux rencontres.

« On a rappelé au personnel que l’établissement a un code d’éthique, basé sur le respect des usagers, et qu’on s’attend à ce qu’il soit suivi de façon intégrale, a dit M^{me} Belisle, au cours d’un entretien, hier. C’est très clair pour tout le monde que c’est inacceptable de se comporter de cette façon-là avec les usagers, qui ont le droit à tout le respect. C’est tolérance zéro. »

Plus de 300 voitures dans le décor

NEIGE

suite de la page A1

Dans la vaste région de la Montérégie, qui s’étire de Sorel jusqu’à Valleyfield, la Sûreté du Québec a enregistré plus de 300 sorties de route.

Plusieurs commissions scolaires ont déclaré forfait, les transporteurs ne pouvant circuler sans danger sur les routes rurales. Lorsque *La Presse* s’est rendue dans la région de Philipsburg en après-midi, de nombreux résidents croisés pelletaient depuis des heures.

Les accumulations étaient telles que des propriétaires avaient grimpé sur la toiture de leur résidence pour la déneiger. Pour André Martel, l’arrivée de toute cette neige était l’occasion d’enfiler ses skis de fond pour longer le chemin des Patriotes à Saint-Athanase. « C’est la première fois que j’en fais cette année. Ça me permet de rester actif. »

À Sherbrooke, des accumulations variant entre 43 et 60 cm ont été enregistrées. La neige s’est accumulée sur un mètre d’épaisseur dans le centre-ville. Toutes les écoles primaires et secondaires ont été fermées, le transport en commun était au ralenti. Vers 16 h, seulement 30 % des trottoirs étaient déneigés.

« J’étais sur les routes très tôt ce matin. Les trottoirs et les corridors scolaires n’étaient pas dégagés. La décision de fermer toutes les écoles s’est prise rapidement, car les autobus ne pouvaient accéder à 50 % des routes empruntées normalement », a indiqué Jean-Pierre Simard, directeur des ressources matérielles de la commission scolaire locale.

Du côté de Granby, plusieurs résidents ont tenté de faire appel aux compagnies de taxi pour faciliter leurs déplacements. « C’est l’enfer! Depuis 6 h ce matin, on a reçu entre 600 et 700 appels. Et le retour au travail sera aussi occupé », a dit au milieu de l’après-midi une répartitrice de la compagnie Taxi 3000.

Curieusement, dans la région immédiate de Montréal, c’est dans la couronne nord, là où les précipitations ont été moins abondantes, que la circulation a été la plus lourde, remarque Yves Désautels, chroniqueur à la circulation de Radio-Canada. « De Lorraine au centre-ville de Montréal, on a calculé jusqu’à 2 h 30, dit-il. Sur la Rive-Sud, plusieurs personnes ont décidé de rester chez elles. Il y avait donc moins d’achalandage. »

Blizzard sur la capitale

Dans la capitale, Québec, les précipitations ont été modérées, soit entre 15 et 20 centimètres. Mais les bourrasques ont sérieusement détérioré les conditions.

Le vent soufflait jusqu’à des pointes de 70 km/h. « C’est imputable à l’effet d’étranglement du fleuve », mentionne Gilles Brien. À certains endroits de l’île d’Orléans, les bourrasques ont frôlé les 90 km/h.

Le long du Saint-Laurent, l’autoroute 20 a été fermée de Lévis à Montmagny, et de L’Islet à La Pocatière en direction est et de La Pocatière jusqu’à Rivière-du-Loup dans les deux directions. Les routes 73 entre Lévis et Saint-Joseph-de-Beauce, et 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick ont aussi été fermées.

Ironiquement, la cérémonie d’inauguration d’un pont construit entre les rives est et ouest de la Chaudière à Sainte-Marie-de-Beauce a été annulée en raison du mauvais temps.

Sur la rive nord du fleuve, la route 138 entre Québec et Baie-Sainte-Catherine à l’embouchure de la rivière Saguenay a été interdite aux poids lourds.

D’ailleurs, une telle tempête perturbe inévitablement les activités de transport. « Un de nos membres, parmi les plus importants transporteurs de la province, m’a dit qu’il avait cessé toutes ses activités pour la journée. Il préfère ne pas prendre de risques et mettre les bouchées doubles demain », a indiqué Marc Cadieux, vice-président de l’Association du camionnage du Québec.

Dans les aéroports, plusieurs vols ont été retardés ou annulés. Les services de transport en commun ont connu des retards. Même constat du côté des transporteurs ferroviaires. À Montréal, où il est tombé 30 centimètres, l’opération de déneigement devait commencer hier soir.

Le répit sera de courte durée car, dès demain, d’autres précipitations atteindront le sud du Québec. Et cette fois, ce sera le cocktail, dit-on: neige, grésil, verglas...

Avec la collaboration de René-Charles Quirion, de *La Tribune* de Sherbrooke, et d’Isabel Authier de *La Voix de l’Est* de Granby.



PHOTO PIERRE McCANN, LA PRESSE ©

« Le seul qui m’a appuyé sans jamais faiblir, c’est Jean Chrétien », affirme l’ex-ministre Stéphane Dion.

Stéphane Dion a toujours espoir de redevenir ministre

LAURA-JULIE PERREAULT

Stéphane Dion, qui a régné pendant plus de sept ans sur le ministère des Affaires intergouvernementales et qui estime avoir « sauvé le Canada », a été amèrement déçu de ne pas se voir offrir un siège à la cour des ministres de Paul Martin. Redevenu simple député vendredi dernier, il tente aujourd’hui d’expliquer sa chute tout en gardant espoir de rejoindre le cabinet au prochain remaniement ministériel.

Hier, Stéphane Dion, qui a rencontré *La Presse* dans son bureau de la circonscription de Saint-Laurent, disait accepter « avec philosophie » le choix du nouveau premier ministre de l’expulser du cabinet. Un point de vue qui était à des lieues de sa première réaction de jeudi dernier.

En entrevue avec CPAC, juste après avoir appris qu’il ne ferait pas partie du nouveau cabinet, il avait affirmé qu’il « méritait » de rester au Conseil des ministres, estimant avoir empêché le Québec de devenir une « république » avec Lucien Bouchard à sa tête.

Hier, Stéphane Dion ne réfutait pas ses déclarations de jeudi dernier. Selon le politicien arrivé à Ottawa près d’un an après le référendum de 1995, le Canada entier est au fait qu’il a réussi à empêcher la rupture du Canada en faisant adopter notamment la Loi sur la clarté référendaire et en se faisant le chevalier de la possible partition d’un Québec souverain.

Une croisade qui coûte cher

Mais il admet du même coup que ce

sont ces mêmes combats pour l’unité nationale qui ont fini par lui coûter très cher politiquement. Il n’ignore pas qu’il est loin d’être le politicien préféré d’une bonne partie des Québécois.

Stéphane Dion estime que les ténors souverainistes, outrés par les arguments qu’il soulevait pour contrer leur façon de faire, ont tout fait pour personnaliser le débat sur la souveraineté en « diabolisant la personne qui voulait en débattre » avec eux : lui-même. Il se rappelle très bien d’avoir été qualifié de politicien « anti-québécois » et « antidémocratique ».

Au dire de M. Dion, les critiques à son endroit « relayées par plusieurs intellectuels, artistes de variétés et caricaturistes » du Québec ont fini par donner une image tellement « cimentée » de lui qu’elle a soulevé l’inquiétude de plusieurs de ses alliés.

« Quantité de Québécois fédéralistes et autres Canadiens pro-Canada ont dit : *Dion met de l’huile sur le feu, il provoque Bouchard*. Ils me disaient que je devais arrêter de parler de tout ça. Ils me disaient qu’il allait y avoir un ressac, une remontée de l’indépendantisme. Le seul qui m’a appuyé sans jamais faiblir, c’est Jean Chrétien », reconnaît-il.

Vendredi, le jour où il a dû céder son bureau ministériel à Pierre Pettigrew, qui lui succède, il a aussi reçu l’appel de plusieurs de ces anciens collègues, professeurs en sciences politiques des quatre coins du Canada. Ces amis de longue date lui ont à leur tour offert d’autres explications sur ses déboires.

« Il y a une explication qui est ressortie et que je trouve intéressante : la tradition de la culture politique universitaire est

d’argumenter. Le professeur explique, écoute, réagit, débat. La tradition politique fédérale canadienne n’est pas l’argumentation, c’est le laisser-faire. La mentalité est la suivante : M. Bouchard ou M. Harris ont dit quelque chose. O.K., c’est la manchette aujourd’hui. Les gens me disaient : *Si tu réponds, Dion, ça va rester dans la manchette et on ne gagne pas avec ça !* On m’a toujours dit de laisser faire ! Il y en a un seul qui me disait d’aller de l’avant et c’était Jean Chrétien », expose le député, en rendant de nouveau hommage à l’ex-premier ministre.

Pas de retour à l’université

Malgré son grand amour pour l’argumentation et sa rétrogradation politique, Stéphane Dion ne compte pas retourner à la faculté de sciences politiques de l’Université de Montréal, où son poste de professeur titulaire l’attend. Pour l’instant, dit-il, son seul objectif est d’être « le ministre de Saint-Laurent—Cartierville ».

Il sera donc plus présent que jamais dans sa circonscription située dans l’île de Montréal. Déjà, dimanche, il s’est mêlé à ses électeurs pour une activité destinée à aider les femmes immigrantes à se décrocher un emploi.

Stéphane Dion prend avec un grain de sel les rumeurs selon lesquelles un des proches de Paul Martin pourrait tenter de l’affronter dans sa circonscription à l’occasion de la prochaine investiture. « Je ne commente jamais les rumeurs qui viennent de sources anonymes. Si j’avais pris au sérieux ce genre de rumeurs, je n’aurais pas survécu plus de deux jours en politique », laisse-t-il tomber.

Y a-t-il plus belle occasion à saisir ?

Pour lui offrir un chic cadeau de Birks. Ensemble d’articles pour le bar plaqués argent.

160 \$

BIRKS
Fins bijoux et cadeaux. depuis 1879


BIRKS



Le luxe à portée de main. Demandez votre carte Platine Birks dès maintenant et bénéficiez de modalités de paiement sans frais d’intérêts pour les achats de 500 \$ et plus.

HALIFAX • SAINT-JEAN (N.-B.) • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON • ST. CATHARINES • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY
EDMONTON • VANCOUVER • WHISTLER • VICTORIA 1 800 682 2622 birks.com

« Inapproprié »

Une infirmière doit attendre avant d’avoir des relations sexuelles avec un ex-patient

ARIANE KROL

Combien de temps une infirmière doit-elle attendre avant de fréquenter un ex-patient ? Certainement plus de deux mois, a tranché le comité de discipline de l’Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

À l’automne 1999, monsieur MH (son nom est frappé d’une ordonnance de non-publication) traverse une période difficile car sa conjointe vient de le quitter pour un autre homme. Il consulte une psychologue du Centre de santé Arthur-Caux, dans Lotbinière, qui le réfère à Madeleine C. Cayer, une infirmière travaillant dans un programme de santé mentale destiné à une clientèle souffrant de troubles graves et persistants.

M. MH consulte M^{me} Cayer à 16 reprises durant l’année 2000. Lors de la dernière rencontre, le 19 septembre, il lui demande s’il pourrait la revoir en dehors du travail.

Selon la plainte déposée à l’Ordre des infirmières, M^{me} Cayer aurait acquiescé. M. MH a repris contact avec elle le 30 septembre et ils auraient commencé à avoir des relations sexuelles au début décembre.

À la suite d’une plainte entendue en avril dernier, le comité de discipline de l’Ordre a décidé de radier Madeleine C. Cayer durant un an et d’exiger une amende de 600 \$. Comme l’infirmière n’est pas membre de l’Ordre en ce moment, la sanction s’appliquera à partir du moment où elle s’y réinscrira.

Abus de pouvoir

Les médias ont souvent fait état de plaintes et de sanctions pour des relations amoureuses ou sexuelles entre des médecins et des patientes. Une infirmière peut aussi être en situation d’autorité, confirme la syndic de l’Ordre. « Souvent, on a de l’information privilégiée, des connaissances que le client n’a pas. Ça peut faire qu’on a une situation « d’autorité » ou « d’influence » vis-à-vis des clients », dit Sylvie Truchon.

L’Ordre des infirmières a traité six plaintes du genre l’an dernier. Le comité de discipline étudie en ce moment le cas de Line M. Asselin, une conseillère en soins palliatifs qui a fait l’objet d’une plainte pour avoir eu une relation amoureuse et intime avec un patient traité pour un cancer à l’hôpital Santa Cabrini. La relation aurait débuté en avril 2002, alors que le patient aurait subi des traitements en juin 2000 et en juin 2002. Line M. Asselin est toujours membre de l’Ordre des infirmière, mais elle ne figure pas sur la liste des employés de Santa Cabrini.

Dignité de la profession

La question des rapports amoureux et sexuels entre les professionnels et leurs clients a été jugée assez importante pour faire l’objet, depuis 1994, d’un article à part dans le Code des professions. « C’est un message clair du caractère inapproprié ou abusif d’avoir une relation professionnelle et une relation sexuelle », explique le porte-parole de l’Office des professions du Québec, Michel Sparer.

Selon le Code, il s’agit d’un acte dérogatoire à la dignité d’une profession. Mais si un professionnel et son ex-client éprouvent une attirance mutuelle, combien de temps doivent-ils attendre avant de se revoir ? « La loi est restée relativement large parce qu’il ne convient pas qu’une loi entre dans le critère ou le détail. Au besoin, les ordres peuvent baliser ces questions », dit Michel Sparer.

L’Ordre des infirmière l’a précisé dans son code de déontologie en janvier dernier : « L’infirmière ou l’infirmier doit tenir compte, notamment, de la vulnérabilité du client, de son problème de santé, de la durée de l’épisode de soin et de la probabilité d’avoir à redonner des soins à ce client. »

Dans le cas d’une relation psychothérapeutique, il faut au moins 24 mois après la fin d’un traitement pour que s’atténue le phénomène de transfert, a estimé l’avocat Patrick De Niverville dans une allocution au congrès du Barreau en 1994.

À l’audience de la plainte contre l’infirmière Cayer, M. MH, qui était devenu son conjoint, a témoigné du sérieux de leur relation. Mais le comité de discipline a rappelé qu’une sanction doit être dissuasive et exemplaire. « Même une relation sincère et stable ne peut ennoblir un comportement qui va à l’encontre d’une règle fondamentale que tout professionnel doit respecter et tout particulièrement celui qui fait affaire avec une clientèle vulnérable et plus susceptible de développer un attachement », souligne la décision du comité.

Le comité cite notamment le cas d’une cliente qui, après une relation amoureuse de trois ans avec son ex-psychologue (avec qui elle avait déjà eu un échange sexuel durant sa thérapie), est restée perturbée et a dû consulter d’autres thérapeutes.

Santé Le Protecteur des usagers critiqué

Une « automutilation » qui soulève des doutes

ANDRÉ NOËL

Dans un récent rapport d’enquête, la protectrice des usagers en matière de santé estime plausible qu’une patiente atteinte de la maladie d’Alzheimer et vivant en institution ait perdu le bout de son doigt en le rongé, une hypothèse pourtant jugée improbable par plus d’un spécialiste.

Cette étonnante conclusion ne contribue pas à rehausser la crédibilité du Protecteurs des usagers, un organisme relevant du ministère de la Santé, affirme Nathalie Ross, directrice générale de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer. M^{me} Ross croit plutôt que la patiente a perdu son doigt à la suite d’un accident non déclaré. Elle déplore que la protectrice n’ait pas poussé son enquête.

L’affaire remonte au 24 juin. Le personnel du Centre de santé Cloutier-du Rivage, en Mauricie, constate que la patiente a l’index droit partiellement amputé. Le Centre conclut que cette femme s’est rongé le bout du doigt. Une explication qui surprend le médecin des urgences, où la patiente est transportée. À son tour, le chirurgien plasticien qui examine la patiente met en doute cette hypothèse.

La protectrice des usagers, Lise Denis, est saisie du dossier. Elle dépêche ses enquêteurs dans l’établissement et demande l’aide d’experts. Gériatre réputé, doyen de la faculté de médecine de l’Université Laval, le docteur Pierre J. Durand estime que « le type de blessure que présentait l’usagère résulte habituellement d’un traumatisme par écrasement ». Il « considère que l’hypothèse de l’automutilation est très peu probable », mais il ne peut pas affirmer qu’elle est scientifiquement impossible.

M^{me} Denis souligne que la presse médicale n’a jamais rapporté de cas de mutilation chez les patients atteints d’Alzheimer. Toutefois, un autre spécialiste, le docteur Robert Dorion, chirurgien-dentiste spécia-

lisé en odontologie judiciaire, affirme qu’il est probable que l’usagère se soit blessée avec ses dents.

La protectrice des usagers a conclu que différents scénarios sont envisageables, dont l’accident, la mutilation, ou les deux (la patiente aurait aggravé avec ses dents une blessure déjà causée lors d’un accident). « Nous n’avions pas le choix, a indiqué M^{me} Denis, au cours d’un entretien, hier, puisque le Dr Dorion (le chirurgien-dentiste) nous disait qu’il était probable que l’usagère se soit blessée avec ses dents. »

« Ce scénario reste de loin le moins plausible », s’insurge Nathalie Ross, directrice de la Fédération des sociétés Alzheimer. Un psychiatre et un neurologue reconnus ont déclaré à la Fédération qu’ils n’ont jamais entendu parler d’automutilation chez les patients souffrant de cette maladie.

« Je suis un psychiatre gériatrique depuis plus de 25 ans et j’ai pu examiner des milliers de patients souffrant d’Alzheimer au dernier

droit, note ainsi le Dr Bernard Groulx, chef du département de psychiatrie de l’hôpital des Vétérans, dans une lettre adressée à la Fédération. Jamais, durant ces 25 années, je n’ai vu (de patients) se faire énormément de mal en s’automutilant ».

Contention remise en question

M^{me} Ross critique aussi le fait que la protectrice des usagers recommande que le Centre Cloutier-du Rivage « revoie les divers moyens de contention possibles » et qu’il « assure que les moyens de contention utilisés soient respectueux des préférences qu’ils (ses mandataires) expriment ».

« En d’autres mots, la seule *alternative* laissée à la famille serait de choisir comment elle préfère que leur parent soit attachée, proteste M^{me} Ross. Les contentions représentent pourtant un facteur de risque pour la santé physique et psychologique des personnes. Elles sont avant tout un moyen de gérer la pénurie de personnel, de pallier le manque de connaissance et de formation. »

M^{me} Denis a rétorqué qu’elle souscrit à la politique ministérielle, qui tente à limiter l’usage des ceintures de contention (celles-ci sont beaucoup plus répandues au Québec que dans la plupart des pays développés). « La recommandation touchant le Centre Cloutier-du Rivage concerne seulement cette usagère, a-t-elle dit. Nous voulions souligner que l’établissement doit tenir compte des avis des mandataires (la famille de la patiente). »

Malades psychiatriques

Un groupe réclame un moratoire sur l’ouverture de nouvelles résidences

NICOLAS BÉRUBÉ

Un regroupement d’organismes de défense des droits des psychiatisés a sonné l’alarme hier, en demandant au ministre de la Santé, Philippe Couillard, d’imposer un moratoire sur l’ouverture de nouvelles résidences pour les patients ayant des problèmes psychiatriques. Les cas d’abus médiatisés depuis quelques semaines font état de profondes lacunes dans certains secteurs du réseau, soutient le regroupement.

« Il faut marquer un temps d’arrêt », a dit Paul Morin, directeur du Collectif de défense des droits de la Montérégie, organisme communautaire destiné à faire valoir les droits de

personnes ayant des problèmes de santé mentale. « Maintenant que l’on a constaté qu’il y a un problème, il faut se donner les moyens de le régler. »

Pour M. Morin, il faut réévaluer le développement des ressources accréditées qui, dit-il, ne sont pas toujours adaptées aux besoins des patients. De plus, il importe de mieux encadrer l’implantation des ressources privées non accréditées à but lucratif, qui sont les résidences les moins contrôlées à l’heure actuelle. « On demande également la mise sur pied d’un comité chargé d’évaluer toute la question du logement et de l’hébergement pour les gens qui ont des problèmes de santé mentale. Un tel comité pour-

rait être créé rapidement et produire un plan d’action d’ici le printemps. »

La semaine dernière, la direction de l’hôpital Jean-Talon été plongée dans l’embarras à la suite de la fermeture d’un foyer clandestin insalubre qui figurait sur sa liste de référence. Selon l’Association des groupes d’intervention en défense des droits en santé mentale du Québec, qui organisait la conférence de presse d’hier, d’autres foyers clandestins sont dans un état lamentable. L’association a d’ailleurs été saisie d’un nouveau cas d’abus dans une maison pour patients psychiatriques en Montérégie, dont il a été impossible d’obtenir l’adresse hier.

Selon le Collectif de défense des

droits, le réseau des établissements accueillant des patients en santé mentale au Québec présente plusieurs lacunes de fonctionnement.

Ainsi, on déplore que les travailleurs sociaux aient pris l’habitude de prévenir les propriétaires de logements de leur visite prochaine. « Il faut que les travailleurs sociaux cessent de prévenir les propriétaires à l’avance lorsqu’ils font des visites de routine, explique M. Morin, qui est également professeur associé à l’école de service social de l’UQAM. Quand on prévient, malheureusement, on voit que des propriétaires de mauvaise foi en profitent pour faire le ménage. Ça donne place à des abus. »



NOËL
la couleur
de la fête

SPORT
ACTIF



LE PASSE-MONTAGNE STRETCH 9.99
Un petit cadeau tout chaud à ajouter au bas de Noël.
Un doux passe-montagne en fibre micropolaire pour un confort supérieur. Bleu royal, vanille, rouge, noir, gris, marine. Taille unique. Rég. 15.00



LE COL MONTANT SPORTS EXTRÊMES 59.95
Construit pour procurer le maximum de chaleur, en tricot polaire stretch intérieur brossé qui évacue l'humidité. Combinaisons de gris, rouge, orange ou gris, jaune, noir. P.m.g. Rég. 80.00



LE BAS DE SKI ÉTOILÉ 7.99
Un cadeau original, une exclusivité Simons. Tricot thermal laine et fibres synthétiques qui garde les pieds au chaud en évacuant l'humidité. Tons de marine, olive, turquoise, gris. P/M et M/G. Rég. 10.00



L'ANORAK «NEW SCHOOL» 179.95
Manches et capuchon amovibles, poches multiples dont une au dos, jupette pare-neige. Nylon hydrofuge, chaude doublure polaire. Beige dune à bandes écruées. 6 à 16. Rég. 230.00 Pantalon 129.95



simons

3192461A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

SUITES DE LA UNE

L'arrestation de Saddam Hussein «change l'équation en Irak»

DÉBARRAS suite de la page A1

Il a ajouté que toutes les atrocités dont Saddam Hussein est responsable devront être dévoilées dans le cadre de ce procès.

Interrogé à savoir si l'ancien président de l'Irak pourrait être passible de la peine de mort, M. Bush, farouche partisan de ce châtiment, a affirmé que la réponse sera donnée par les Irakiens. « J'ai mon propre point de vue sur la façon dont il doit être traité, mais je ne suis pas un citoyen irakien. Ce sera aux Irakiens de prendre ces décisions », a-t-il dit.

Deux membres du conseil intérieur de gouvernement irakien, Abdel Aziz Hakim et Yonadam Kanna, ont déclaré hier que la peine capitale pourrait être appliquée. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a pour sa part précisé que la participation de son organisation à ce procès n'est « pas sur la table ».

Affichant sa satisfaction, le président a déclaré que l'arrestation « change l'équation en Irak » et a répété que la chute de ce régime change la donne au Moyen-Orient. Il a cependant continué à

distribuer les mises en garde. « Les terroristes en Irak demeurent dangereux. Le travail de notre coalition demeure difficile et nécessitera d'autres sacrifices, a-t-il dit. En revanche, et cela devrait maintenant être clair pour tous, l'Irak est sur le chemin de la liberté. » Il a ajouté que les soldats américains demeureront en Irak « jusqu'à ce que le travail soit fait ».

« Je veux négocier »

Hier, de nouveaux détails sur la capture de l'ancien dictateur ont été mis au jour. On a appris qu'une fois sorti du trou où il se terrait, samedi, il aurait déclaré en anglais: « Je suis Saddam Hussein. Je suis le président de l'Irak et je veux négocier. » Ce à quoi un soldat des forces spéciales a répondu: « Le président Bush vous envoie ses salutations. » Au moment où il s'est rendu, les militaires s'apprêtaient à lancer une grenade dans son souterrain.

À un journaliste réclamant de nouvelles salutations, M. Bush a répondu hier: « Bon débarras. Le monde se porte mieux sans vous, monsieur Saddam Hussein. » Il a

ensuite ri à l'idée de négocier avec l'ancien président. « Je ne crois pas qu'il dit la vérité. Il n'a pas dit la vérité pendant plus d'une décennie. Je ne peux simplement pas croire qu'il va changer uniquement parce qu'il a été capturé », a-t-il affirmé.

La violence encore au menu

Ce qui n'avait certes pas changé, hier, c'est que la violence était encore au menu du quotidien des Irakiens. Quatre postes de police ont été attaqués à Bagdad, dont certains avec des véhicules piégés, tuant huit policiers et en blessant au moins 17. On a parallèlement pu assister à des manifestations en faveur de Saddam Hussein dont une à Falloujah (ville située à 60 kilomètres à l'ouest de Bagdad) qui s'est terminée par des actes de vandalisme.

En revanche, la capture de Saddam Hussein a déjà donné des indices permettant de mettre la main au collet de certains de ses alliés. Les autorités militaires ont fait savoir que des documents trouvés dans une valise en sa possession ont déclenché une réaction en chaîne débutant avec

l'arrestation d'un autre responsable de haut rang de l'ancien régime, dont l'interrogatoire a été à la source de nouveaux raids.

Pas coopératif

Le général Mark Hertling, de la 1^{ère} division blindée, a affirmé que les renseignements donnés par Saddam Hussein ont aussi contribué aux interpellations. Le magazine *Time*, au contraire, a révélé que l'ancien dictateur n'a pas été très coopératif lors de son interrogatoire. Des informations corroborées par le secrétaire à la Défense des États-Unis, Donald Rumsfeld. Rumeurs et spéculations, bien sûr, abondaient hier. Selon le réseau CNN, le prisonnier aurait été transféré au Qatar, ce qui a été nié par les autorités militaires.

On rapporte aussi que Saddam Hussein aurait dit que les États-Unis ont menti au sujet de la présence d'armes de destruction massive dans son pays pour justifier leur guerre. À ce sujet, M. Bush s'est défendu hier en affirmant que « le monde a reconnu qu'il (l'ancien président) était une menace pendant 12 ans et 17 résolutions (des Nations unies) » et que Saddam Hussein a déjà utilisé des armes chimiques contre son propre peuple.

Cette hausse survient après un gel de cinq ans

HYDRO suite de la page A1

Richard Fahey, qui est aussi vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, n'en revient pas que la Régie laisse planer le doute sur la deuxième augmentation de tarifs réclamée par Hydro. « Une entreprise, ça ne se gère pas à la petite semaine, il faut qu'on sache le prix de nos intrants », a-t-il commenté.

Pour la Coalition qui réunissait pour une rare fois des gens d'affaires et des consommateurs, la décision d'hier est un échec. « C'est une pilule amère à avaler », convient Richard Fahey, surtout que rien dans la décision de la Régie n'incite Hydro à réduire ses frais d'exploitation, comme l'a réclamé la coalition lors des audiences publiques.

Une hausse modeste

Dans sa décision, la Régie rappelle que la hausse survient après cinq années de gel des tarifs et qu'elle représente une augmentation modeste de la facture résidentielle, soit 2,75 \$ par mois pour le client résidentiel moyen et 4 \$ par mois pour une maison unifamiliale chauffée à l'électricité.

C'est encore trop pour les familles à faibles revenus, déplore le porte-parole de l'Union des consommateurs. « Ce n'est pas vrai que la hausse des prix va inciter les gens à moins consommer, soutient Charles Tanguay, parce que les plus pauvres sont le plus souvent locataires et n'ont pas la possibilité d'améliorer l'isolation de leur logement. »

Selon lui, « c'est un peu *cheap* » de la part d'Hydro-Québec d'avoir réclamé une décision rapide qui s'appliquera en plein hiver, lorsque la consommation est à son maximum.

En Ontario, où des hausses substantielles des tarifs d'électricité ont été annoncées, l'augmentation sera appliquée à la fin de l'hiver pour permettre à la clientèle de s'ajuster.

Chez Hydro-Québec, personne n'était disponible hier en début de soirée pour commenter la décision de la Régie de l'énergie. La société d'État a toujours nié que sa demande d'une double hausse de tarifs soit reliée à la requête du ministre des Finances du Québec, qui veut 600 millions de plus en dividendes pour son exercice 2003-2004.

Il reste que le discours officiel d'Hydro-Québec a changé après le dernier budget. Après avoir annoncé une hausse de ses tarifs de l'ordre de 2 % pour le 1^{er} avril 2004, Hydro-Québec a changé son fusil d'épaule et réclamé une hausse de 3 % pour le 1^{er} octobre 2003 et une autre hausse de 2,98 % pour le 1^{er} avril 2004.

La Régie a dit non à cette première demande qui l'aurait obligée à précipiter l'examen de la demande tarifaire, la première de sa courte existence. La société d'État est revenue à la charge avec sa double demande, mais en réclamant que la première hausse soit en vigueur 15 jours après la décision de la Régie, ce qui lui a été accordé hier.

L'augmentation de 3 % signifie des revenus supplémentaires de 250 millions pour Hydro-Québec. La Régie rendra sa décision au sujet de l'autre augmentation de 2,98 % pour le 1^{er} avril 2004 dans les premiers mois de la nouvelle année.

Les juges réclament une hausse de 17 %

OTTAWA – Les juges des cours supérieures ne lésinent pas sur leurs demandes salariales.

Dans un mémoire déposé hier à Ottawa, les juges des cours supérieures réclament une augmentation de salaire de 17 % à compter du 1^{er} avril prochain.

Si cette requête était acceptée, les magistrats verraient leurs émoluments passer à 253 880 \$ par année.

Pour formuler leur demande, les juges se sont basés sur la médiane de la rémunération des sous-ministres du gouvernement fédéral.

Une telle hausse surpasserait celle de 11,2 % consentie aux juges en 2000.

C'EST SIMPLE



À L'ACHAT D'UN SOUS-MARIN DE 6 POUCES ET D'UNE BOISSON*

DOUBLEZ VOTRE SOUS-MARIN POUR 99¢ SEULEMENT

LES DIMANCHES, LUNDIS ET MARDIS APRÈS 16 H

*FORMAT 21 OZ



C'EST DOUBLE



À L'ACHAT D'UN SOUS-MARIN DE 6 POUCES ET D'UNE BOISSON*

DOUBLEZ VOTRE SOUS-MARIN POUR 99¢ SEULEMENT

LES DIMANCHES, LUNDIS ET MARDIS APRÈS 16 H

*FORMAT 21 OZ



JUSQU'AU 31 MARS 2004. DANS LES RESTAURANTS PARTICIPANTS.

3191407A

3191411

De la magie... 300 millions de déficit disparus

DENIS LESSARD

QUÉBEC – D'un coup de baguette magique, le gouvernement Charest compte bientôt faire disparaître environ 300 millions de dollars de déficit, en soustrayant les activités d'assurance de la Société d'assurance automobile du Québec de la comptabilité du gouvernement.

Les opérations touchant les transports — l'immatriculation et les permis — resteront dans les dépenses et recettes du gouvernement, mais les activités d'assurance dépendront d'un fonds distinct dont la Société d'assurance automobile, la SAAQ, sera fiduciaire. Du point de vue des assurés, rien ne sera changé, mais le déficit actuel du fonds d'assurance, soit 300 millions, causé par les faibles rendements de la Caisse de dépôt, disparaîtra des équilibres financiers du gouvernement.

Ces intentions, ont confirmé plusieurs sources à Québec hier, doivent être abordées aujourd'hui par le ministre des Finances, Yves Séguin, qui rendra publique la synthèse des opérations financières. Il devrait annoncer un trou inattendu de

1 milliard dans les coffres du gouvernement. Une bonne partie de ce trou vient de transferts fédéraux moins élevés que prévu — 700 millions — une baisse qui devrait toutefois être répartie sur plus d'une année.

Le gouvernement maintiendra le cap sur les objectifs de dépenses, ce qui le forcera à gratter les fonds de tiroirs pour les crédits supplémentaires de 571 millions déposés la semaine dernière.

Des sources fiables indiquaient hier que les recettes autonomes du gouvernement sont d'environ 300 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget du 12 juin, mais le service de la dette s'allège d'environ 100 millions à cause de la remontée de la devise canadienne.

Par contre, le ministre Séguin chiffrera à environ 450 millions les pertes de la Société générale de financement pour 2003. Les Innovatech contribueront aussi aux problèmes d'argent du gouvernement.

Jeu comptable

Sur le jeu comptable de la SAAQ, la titulaire du Trésor, Monique Jérôme-

Forget, a un peu vendu la mèche hier lorsqu'elle a été interrogée par le député adéquiste de Chutes-de-la-Chaudière, Marc Picard.

M^{me} Jérôme-Forget a rappelé que les libéraux avaient « dénoncé à l'époque l'intégration de la CSST et de la SAAQ (dans la comptabilité du gouvernement) parce que cela ne reflétait pas (la réalité) ». En 1998, le gouvernement avait modifié ses règles comptables pour inclure ces deux organismes dont les caisses affichaient des surplus importants, une manoeuvre importante dans l'atteinte du déficit zéro.

L'an dernier, le vérificateur général avait accepté de sortir la caisse de la CSST — et non les opérations — du périmètre du gouvernement. Hier, M^{me} Jérôme-Forget a martelé que face aux changements apportés en 1998, « les oppositions que nous avons à l'époque sont toujours indiquées » et que le ministre Séguin, avait déjà « pris toutes les mesures nécessaires pour évaluer l'impact » de la sortie de la SAAQ des équilibres financiers du gouvernement. Un projet de loi créant un fonds d'assurance qui sera administré par la SAAQ est dans les cartons de Québec, indique-t-on.

FLOWING LINES[®]
Signature Kaufmann de Suisse

Cadeaux Unique pour
Personnes Unique

Collier Tourmaline Rose
et Diamant
"FLOWING LINES"
en or 18K et acier.
Créer pour vous sur p,lace,
par
KAUFMANN de SUISSE

KAUFMANN de SUISSE
Depuis 1954

MONTREAL 2195 Rue Crescent 514 848-0595	NEW YORK, NY 785 Madison Ave. 212 249-5700	PALM BEACH, FL. 210 Worth Avenue 561 832-4918
---	--	---

3192503A www.kaufmanndesuisse.com

Le front commun soudé dans la tempête

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – La tempête de neige n'a pas empêché environ 3000 syndiqués d'improviser une manifestation bruyante hier devant le Parlement en soudant les liens d'un nouveau front commun entre six grands syndicats.

Les membres de la FTQ, CSN, CSQ, CSD, FIIQ (infirmières) et du SFPQ (fonctionnaires) ont longuement lancé des slogans et quelques balles de peinture jaune sur le parlement avant que leurs leaders ne prennent la parole vers 18 h. L'escouade anti-émeute, qui entourait le parlement, n'a pas eu à intervenir.

Principalement du secteur public, les manifestants ont dénoncé l'ensemble de l'oeuvre du gouvernement libéral, du projet de loi facilitant la sous-traitance à la motion de clôture décrétée hier pour terminer la session parlementaire.

« Où est l'urgence ? » a demandé Réjean Parent, président de la CSQ qui tient d'ailleurs une vigile devant l'Assemblée nationale cette semaine.

« La bataille ne fait que commencer », a promis le dernier à se présenter au micro, Henri Massé, président de la FTQ. Auparavant, sa collègue de la CSN, Claudette Carboneau, avait expliqué que le gouvernement Charest avait choisi « le terrain de l'affrontement ».

Tous les autres chefs syndicaux ont suivi en promettant une bataille de tous les instants au gouvernement en 2004. Également, ils ont soulevé l'enthousiasme de la foule en indiquant que l'unité syndicale irait grandissante dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Les leaders syndicaux n'excluent pas le recours à la grève générale pour accentuer la pression sur le gouvernement.

Capacité de payer

La journée avait mal commencé pour les 400 000 employés de l'État. Hier matin, les négociateurs des trois grandes centrales du secteur public, CSN-FTQ-CSQ, avaient essuyé un accueil plutôt tiède face à leurs demandes en vue des négociations de leurs conventions collectives.

« Ça ne tient pas compte de la capacité de payer du gouvernement. Ça représente énormément d'argent », a déclaré leur vis-à-vis gouvernemental, Jean-François Munn.

Les syndicats ont couronné hier le dépôt des demandes sectorielles, sur les clauses normatives des contrats de travail, en présentant une facture qui s'élève à plusieurs milliards, selon le Conseil du Trésor.

Les employés du secteur public souhaitent obtenir des augmentations de salaire de 12,5 % en trois ans. Selon Québec, chaque tranche de 1 % représente un montant de 250 millions de dollars.

À cela s'ajoutent toutefois des sommes correspondant aux demandes syndicales pour des formules d'indexation, des primes diverses et des améliorations aux régimes de retraite.

La réponse du gouvernement n'est pas attendue avant le mois de janvier.



La Civic Édition Spéciale 2004. Montez.

Avec serrures électriques, climatisation avec filtration d'air micrométrique, lecteur de CD et emblème Édition Spéciale. Un ensemble d'accessoires valant jusqu'à 1 700 \$*, offert sans frais. Le tout, pour aussi peu que 16 800 \$ ou 198 \$ par mois*. Passez vous en faire un meilleur portrait chez votre concessionnaire Honda. Ou voyez-la en ligne au civication.ca.

La Civic Édition Spéciale 2004

- Climatisation avec filtration d'air micrométrique
- Serrures électriques
- Lecteur de CD
- Emblème Édition Spéciale
- Ensemble d'accessoires d'une valeur de 1 700 \$
- 16 800 \$ ou 198 \$ par mois



3180572A

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Inc., sur acceptation du crédit. *Cette offre porte sur le coupé Civic Édition Spéciale 2004 (modèle EM2124PX), avec boîte manuelle/la berline Civic Édition Spéciale 2004 (modèle ES1534PX), avec boîte manuelle. Versement mensuel de 198 \$, taxes applicables en sus, pendant 48 mois, pour un total de 12 304 \$ pour le coupé/12 176 \$ pour la berline, taxes applicables en sus. Versement initial ou échange équivalent de 2 800 \$ pour le coupé/2 672 \$ pour la berline, taxes applicables en sus, première mensualité exigible et dépôt de garantie de 0 \$. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Un taux annuel de location de 6,8 % s'applique. Transport et préparation de 1 010 \$. Frais de publication, taxes, immatriculation et assurances en sus. Option d'achat au terme de la location offerte moyennant un supplément. †Le calcul du montant de 1 700 \$ dans l'offre de l'ensemble d'accessoires sans frais est établi comme suit : le prix du coupé ou de la berline Civic DX est de 16 100 \$. La valeur de l'ensemble additionnel Édition Spéciale est de 2 403 \$ - selon le prix d'installation des accessoires du concessionnaire. Les frais additionnels facturés au consommateur sont de 700 \$ seulement. Le consommateur réalise une économie de 1 703 \$. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

3185593

POLITIQUE

Manley refuse

L'ex-ministre ne sera pas ambassadeur à Washington

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — L'ancien ministre des Finances John Manley a décliné hier l'offre du premier ministre Paul Martin, qui lui avait proposé le poste d'ambassadeur du Canada aux États-Unis.

Les deux anciens rivaux dans la course à la direction du Parti libéral ont eu une dernière conversation téléphonique au sujet de cette offre de poste à Washington, avant que M. Manley n'annonce finalement au premier ministre qu'il préfère demeurer près de sa résidence d'Ottawa. « Il a décliné cette offre généreuse pour des raisons personnelles et familiales », a indiqué une source proche de M. Manley, hier.

En décidant de couper tout lien avec le gouvernement Martin, l'ancien ministre des Finances se réserve une plus grande marge de manoeuvre s'il décidait de se porter de nouveau candidat à la direction du Parti libéral. M. Manley aura aussi la possibilité de choisir parmi les nombreux emplois très bien rémunérés qui lui ont été offerts. « Il a reçu plusieurs offres qui lui permettront de demeurer à Ottawa », a dit un membre de l'entourage de M. Manley.

Ami de longue date de l'ancien premier ministre Jean Chrétien, M. Manley a trois filles qui vont encore à l'école.

En refusant cette nomination à Washington, M. Manley met fin à un débat dans l'entourage du premier ministre Martin, selon lequel la Maison-Blanche ne percevrait pas M. Manley comme un proche de M. Martin, notamment parce que leurs relations se sont dégradées depuis la course à la direction. Cette nomination aurait nui aux efforts du nouveau premier ministre, qui a fait de l'amélioration des relations entre le Canada et les États-Unis un de ses chevaux de bataille.

L'ambassadeur Gagliano n'a pas regardé à la dépense

VINCENT MARISSAL
ET JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — L'ambassadeur du Canada au Danemark, Alfonso Gagliano, n'a pas perdu de temps à s'installer confortablement à Copenhague après sa nomination controversée en janvier 2002, dépensant près de 50 000 \$ en deux mois pour mettre l'ambassade et la chancellerie à son goût.

L'ex-ministre des Travaux publics a en effet décidé de remplacer la vaisselle, les canapés, le bureau de travail, les chaises de salon, les lampes, les chandeliers, les tapis, la cuisinière et même le tracteur à gazon, démontre un relevé des dépenses obtenu par *La Presse* en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

À lui seul, le nouvel ensemble de vaisselle de 40 couverts a coûté 7920 \$. Le tracteur à gazon a coûté environ 3000 \$ et les quatre nouveaux chandeliers, 1300 \$.

L'ambassade a aussi fait l'acquisition d'un projecteur de haute qualité de marque Toshiba d'une valeur de 15 000 \$. Les nouveaux tapis, achetés au Danemark, ont coûté quelque 8000 \$. Le bureau de travail de l'ambassadeur vaut 3200 \$ puisqu'il est ergonomique.

M. Gagliano a même commandé un nouveau parapluie au coût 76 \$. Mais la cuisinière de marque Maytag qu'il a fait acheter, au coût de 1350 \$, ne cadrerait pas dans la chancellerie et cela a causé de sérieux maux de tête au personnel.

Première classe

En outre, il semble que M. Gagliano, vi-

siblement, supporte mal l'isolement du royaume danois. Ainsi, il a multiplié les voyages coûteux au cours des deux dernières années.

L'ambassadeur, qui voyage toujours en première classe, a dû revenir au pays quatre mois seulement après sa nomination afin de participer à une séance de formation reliée à ses nouvelles fonctions. Ce séjour à Ottawa a duré près de deux semaines et a coûté 10 823 \$ en frais de transport, de logement et de nourriture.

M. Gagliano est revenu dans la capitale fédérale en mai dernier afin de suivre une autre séance de formation. Le coût de ce séjour s'élevait à quelque 7000 \$. Il est aussi rentré au pays en décembre 2002 à l'occasion du sommet entre le Canada et l'Union européenne (4800 \$).

M. Gagliano a été écarté du cabinet et nommé ambassadeur du Canada au Danemark en janvier 2002, par l'ancien premier ministre Jean Chrétien, après que des allégations de conflit d'intérêts et de favoritisme eurent été formulées contre lui.

À l'époque, M. Gagliano était aussi dans l'embarras à cause du scandale entourant le fameux programme des commandites dont il était responsable en tant que ministre des Travaux publics. Ce programme avait été mis sur pied par le gouvernement Chrétien à la suite de la mince victoire du camp du NON au référendum de 1995 au Québec afin d'augmenter la visibilité du fédéral dans la province. Mais ce programme a connu de nombreuses ratés depuis qu'il a été mis sur pied. Au moins une quinzaine de contrats accordés dans le cadre de ce programme font l'objet d'une enquête de la GRC.

L'opposition a toujours soutenu que ce programme a été mis sur pied afin de permettre aux libéraux de renflouer leur cagnotte électorale puisque la quasi-totalité des contrats qui ont été octroyés ont été décrochés par des agences de publicité de Montréal qui contribuaient généreusement à la caisse du Parti libéral.

Retour au Canada?

Mais le séjour de M. Gagliano au Danemark pourrait tirer à sa fin. Dès son premier jour au pouvoir, le premier ministre Paul Martin a laissé entendre qu'il pourrait rappeler l'ambassadeur au pays. Il a précisé qu'il attendra de connaître les conclusions de la vérificatrice générale Sheila Fraser au sujet du scandale du programme des commandites.

M. Martin a d'ailleurs annoncé au terme de la première réunion de son cabinet samedi que son gouvernement mettait fin au programme controversé et abolissait l'organisme qui le gérât, Communications Canada.

Le cas Gagliano est toutefois fort délicat pour le nouveau premier ministre. Selon des sources libérales dignes de foi, l'ancien lieutenant politique de Jean Chrétien n'entend pas prendre seul la tasse et pourrait révéler les dessous de toute cette histoire trouble dans ses mémoires s'il devait perdre son poste d'ambassadeur.

M. Gagliano rêvait de devenir le prochain ambassadeur du Canada auprès du Saint-Siège cette année, mais cette nomination de Jean Chrétien a été court-circuitée par des fuites dans les médias.

Avec la collaboration d'André Duchesne

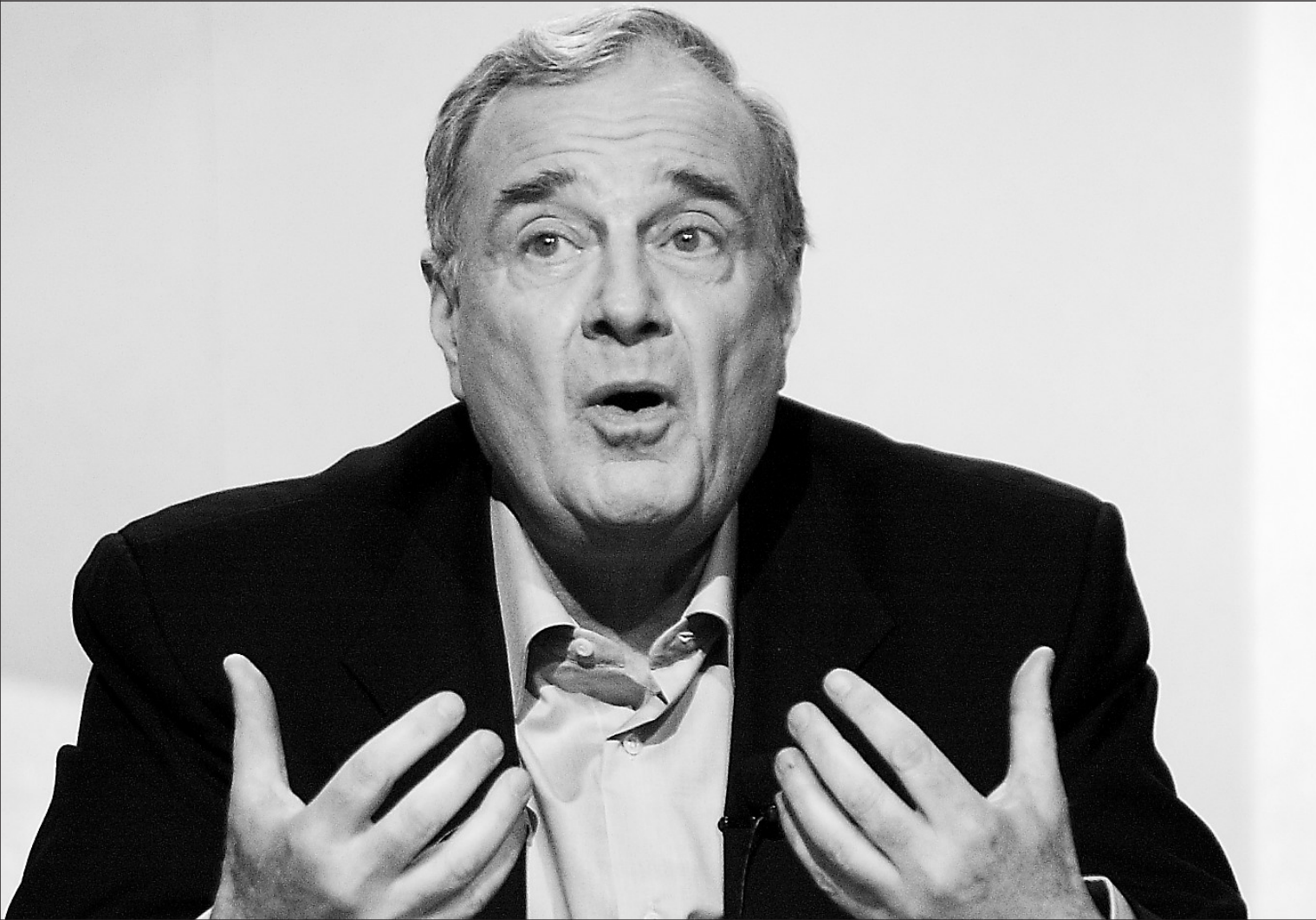


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE ©

Au cours de la première conversation téléphonique de son règne, hier matin, le premier ministre Paul Martin a signifié au président Bush que le Canada souhaitait avoir sa part du gâteau dans les contrats de reconstruction de l'Irak.

Irak : Martin plaide la cause du Canada auprès de Bush

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le premier ministre Paul Martin n'a pu clarifier hier avec le président américain, George W. Bush, si oui ou non le Canada participera aux contrats de reconstruction de l'Irak.

Au cours de la première conversation téléphonique de son règne, hier matin, avec le président des États-Unis, M. Martin a en effet signifié à M. Bush que le Canada souhaitait avoir sa part du gâteau dans les contrats de reconstruction de l'Irak.

M. Bush avait clairement énoncé la semaine dernière que les pays, dont le Canada, qui n'avaient pas participé à la coalition pour déloger le régime de Saddam Hussein seraient exclus des lucratifs contrats américains de reconstruction. Jeudi dernier, l'ex-premier ministre Jean Chrétien avait eu, selon lui, l'assurance du président que le Canada ne serait pas oublié, une version des faits qui a été nuancée ultérieurement par la Maison-Blanche, qui a affirmé que M. Bush faisait allusion aux contrats de sous-traitance.

« Le président était très ouvert à mes arguments, a assuré hier Paul Martin, c'est-à-dire au fait que nous versions 300 millions de dollars pour la reconstruction, au fait que nous avons une expertise de formation dans les domaines de la justice et de la police, des secteurs clés en Irak, et qu'en Afghanistan nous supportons un fardeau qui est très lourd. »

Le premier ministre a fait valoir au pré-

sident américain que les compagnies canadiennes pouvaient et devaient se qualifier pour ces contrats.

« Je l'ai dit au président, a précisé Paul Martin. Nous allons demander à nos fonctionnaires de regarder cela et nous en discuterons davantage à Monterrey (NDLR : à l'occasion du sommet des Amériques à la mi-janvier). Il est trop tôt pour dire que nous avons trouvé une solution à la question. »

La conversation téléphonique entre M. Bush et M. Martin s'est très bien passée, a rapporté le premier ministre. « Le ton était très positif, a-t-il dit. Nous avons discuté, au début, de ma nomination et je l'ai félicité pour la capture de Saddam. » Les deux hommes se sont également entendus pour se rencontrer en tête-à-tête à la réunion de Monterrey.

Un autre des sujets au coeur de la discussion d'hier a été celui de la nature du tribunal qui jugera Saddam Hussein pour ses crimes. « Très clairement, a dit M. Martin, le président veut que les Irakiens participent au tribunal. Mais aussi il était très ferme sur le fait que le tribunal se doit d'être crédible et que justice doit être rendue. Je lui ai dit qu'il y avait plusieurs façons d'arriver là, qu'il y avait plusieurs mécanismes possibles, que ce soit ceux utilisés en Sierra Leone, en Yougoslavie ou au Cambodge. En fait, nous nous sommes entendus sur le fait qu'il s'agit là de domaines que les experts devront examiner. »

Francine Lalonde, la députée bloquiste responsable du dossier des affaires étrangères pour sa formation, a affirmé pour sa part que le tribunal qui jugera Saddam Hussein devrait à tout prix dépendre d'une instance internationale. « Qu'il y ait des juges irakiens, affirme-t-elle, c'est indispensable. Mais il ne faut pas qu'il n'y ait que des juges irakiens. (...) Cela pourrait être un tribunal spécial de la Cour internationale ou, autrement, relever de l'ONU. »

M^{me} Lalonde a par ailleurs qualifié « d'ambivalente » l'attitude de M. Martin face à l'issue du procès. La députée de Mercier reproche au premier ministre de ne pas avoir clairement exclu la peine de mort comme une des conclusions possibles du procès. À cette question, le premier ministre a en effet déclaré hier qu'il appartenait au futur tribunal d'en décider. « Ce n'est plus un critère admissible au plan international, a dit M^{me} Lalonde. Et M. Martin ne peut laisser à la cour le soin de décider de la peine de mort. La cour décide à l'intérieur du cadre qui lui est tracé et ce cadre doit être tracé à l'avance. La peine de mort va à l'encontre des lois canadiennes et à l'encontre de ce qui est admis sur le plan international. »

Le premier ministre, qui s'est entretenu une quinzaine de minutes avec le président, a également abordé les questions du respect du passeport canadien, dans le contexte de l'incident Maher Arar, du bois d'oeuvre et de la vache folle.



POUR SE FAIRE
UNE IDÉE

LA PRESSE
AFFAIRES

Tous les jours dans LA PRESSE

SOLDÉS

COLLECTION FEMME ENCEINTE

Montréal

2185, rue Crescent,
843-6996

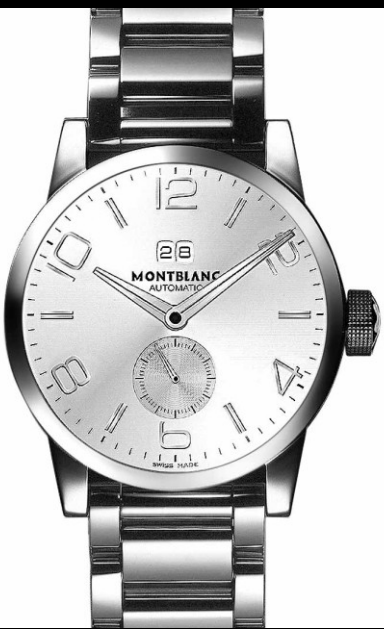


Toronto

128, Cumberland Street,
(416) 972-0207

319235

MONT
BLANC



POUV^{oir}

TIMEWALKER

COLLECTION MODERNE DE MONTRES AVEC UN DESIGN
ARCHITECTURAL UNIQUE. DE 3,900\$ À 4,425\$

BIJOUTERIE JOEL

COMPLEXE LES AILES, SUITE R-10 - 514.844.5635
PLACE MONTREAL TRUST, SUITE B-16 - 514.866.7226

3192319A

LA GRANDE VENTE DE FIN D'ANNÉE

DE VOS CONCESSIONNAIRES CHRYSLER • JEEP • DODGE.



Dodge Caravan **2004** SE

ACHETEZ À **20 948\$[†]**

- Moteur V6 de 3,3 L • Climatiseur
- Lecteur de CD • Lève-glaces, rétroviseurs chauffants et verrouillage à commande électrique
- Dispositif de prévention du vol Sentry Key^{MD}
- Régulateur de vitesse • Porte-bagage au toit
- Glaces à écran solaire • Chauffe-moteur
- Télédéverrouillage avec système anti-démarrage
- PLEIN D'ESSENCE GRATUIT[‡]
- Et plus !



Chrysler Sebring **2004**

LOUEZ À **279\$^{††}** par mois.
Location de 54 mois.

Comptant initial de 2 475 \$ ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ

OPTION 0 \$ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

- Moteur de 2,4 L à DACT, 150 ch
- Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur
- Télédéverrouillage
- Régulateur de vitesse
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Radio AM/FM avec lecteur de CD
- PLEIN D'ESSENCE GRATUIT[‡]
- Et plus !



Chrysler PT Cruiser **2003**

LOUEZ À **279\$^{††}** par mois.
Location de 54 mois.

Comptant initial de 2 570 \$ ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ

OPTION 0 \$ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

- Moteur de 2,4 L à DACT, 150 ch
- Transmission automatique à 4 vitesses
- Glaces à écran solaire
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Roues de 16 po en aluminium
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Radio AM/FM avec lecteur de CD
- PLEIN D'ESSENCE GRATUIT[‡]
- Et plus !



Jeep Liberty **2004**

LOUEZ À **299\$^{††}** par mois.
Location de 54 mois.

Comptant initial de 4 330 \$ ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.

AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ

OPTION 0 \$ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

- Système 4RM Command-Trac^{MD} en prise temporaire
- Moteur V6 de 3,7 L
- Transmission manuelle à 5 vitesses
- Climatiseur
- Glaces à écran solaire, teinte foncée
- Roues de 16 po en aluminium
- Phares antibrouillards
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- PLEIN D'ESSENCE GRATUIT[‡]
- Et plus !

PROFITEZ D'OFFRES EXCEPTIONNELLES DE FINANCEMENT À L'ACHAT ET DE LOCATION POUR UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE ET REPARTEZ GAGNANT.

ACHAT

0% de financement à l'achat jusqu'à
72 MOIS^Δ
sur les modèles **2003** sélectionnés

ET

**AUCUN PAIEMENT
AVANT
90 JOURS[◇]**

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR

SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA



La meilleure protection que nous ayons jamais offerte sur tous les modèles Chrysler, Jeep, et Dodge 2003 et 2004. Garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur, et assistance routière 24 h sur 24.^{**}

**GM, FORD, HONDA
ET TOYOTA NE
L'ONT PAS.**

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP[®] • DODGE OU DAIMLERCHRYSLER.CA † Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge Caravan 2004 avec l'ensemble 28C + GXW. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. †† Tarifs mensuels pour 54 mois établis pour la berline Chrysler Sebring LX 2004 avec l'ensemble 28E et pour le Jeep Liberty Sport 2004 avec l'ensemble 26B + GEG + LNU + VND. Dépôt de sécurité de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 91 800 km au taux de 15 c le kilomètre. Transport et taxe sur le climatiseur inclus, lorsque applicables. Δ 0 % de financement à l'achat jusqu'à 72 mois sur certains modèles 2003 sélectionnés. ◇ Aucun paiement avant 90 jours au financement à l'achat sur certains modèles 2003 et 2004 sélectionnés. †† Δ Sous réserve de l'approbation de Services Financiers Chrysler Canada. Services Financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. †† Δ Transport et taxe sur le climatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres d'une durée limitée et exclusives, qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles 2003 et 2004 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ‡ Gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004, sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur, et une assistance routière 24 heures sur 24^{††}. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km. † Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1000 \$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge Viper. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

DIPLOMÉS

Rabais
jusqu'à 1000\$[†]



Surtout, papa ne passera pas toute la journée de Noël à tenter de les assembler !



3180323A

Vous les adorerez, sinon...
(Sinon nous vous rembourserons !)

Alex Lacey

Tilley Endurables

Tilley. Les meilleurs chapeaux et vêtements de voyage au monde
Montréal : 1050, av. Laurier Ouest
(deux rues à l'ouest de Park Avenue) **(514) 272-7791**
Pour obtenir un catalogue ou l'adresse d'un détaillant : **1 800 465-4249**

POLITIQUE

Le gouvernement impose une motion de clôture à l'Assemblée nationale

Huit projets de loi controversés seront adoptés à toute vapeur

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – Le gouvernement Charrest impose une motion de clôture pour faire adopter huit projets de loi controversés d'ici vendredi à l'Assemblée nationale.

Hier soir, le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet a enclenché le débat sur la motion de suspension des règles du Parlement en rejetant une demande en irrecevabilité de l'opposition péquiste. Les règles devaient être suspendues plus tard en fin de soirée afin de permettre aux députés de siéger toute la nuit et d'adopter les projets de loi après un débat restreint.

Ces débats devraient nécessiter 16 heures de travail. L'adoption des projets de loi privés devrait suivre, mercredi ou jeudi à l'Assemblée nationale, ce qui devrait permettre aux travaux parlementaires de se conclure au plus tard vendredi.

La motion de clôture n'avait pas été utilisée à Québec depuis deux ans. Le gouvernement péquiste

avait alors fait adopter à la vapeur neuf projets de loi, dont celui sur les fusions municipales.

Dans la motion libérale, on retrouve cette fois la loi sur les fusions municipales, mais aussi les fusions d'accréditations syndicales et d'établissements dans la santé, les modifications à l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance et la hausse des tarifs à 7 \$ ans les CPE.

Un seul projet de loi sera remis à plus tard, soit celui qui donnait plus de pouvoir aux enquêteurs du Revenu.

« Par le biais de la motion, nous faisons adopter les projets de loi sur lesquels nous nous sommes engagés envers la population », d'expliquer le leader du gouvernement, Jacques Dupuis, en plaçant l'urgence de la situation.

La suspension des règles ne signifie pas pour autant que les libéraux n'écoutent pas la population, selon lui. Ces projets de loi ont fait l'objet de « discussions importantes », croit M. Dupuis, tant sur la place publique qu'à l'Assemblée nationale lors de tra-

voux en commission ou de l'adoption de leur principe.

La décision du gouvernement a évidemment soulevé la colère de l'opposition péquiste. Le leader de l'opposition, André Boisclair, a parlé d'une « stratégie longuement planifiée », d'« abus de droit » qui fait appel à la « tyrannie de la majorité ». M. Boisclair a accusé le premier ministre Charrest d'avoir berné la population en lançant des appels au calme face aux lois controversées tout en sachant qu'il allait autoriser l'utilisation d'une motion de clôture pour accélérer les travaux parlementaires.

Questionné sur l'usage qu'en avait aussi fait le Parti québécois au pouvoir, M. Boisclair a indiqué que son gouvernement avait reconnu que ce genre de motion était une façon « usée » de faire et « non respectueuse » de la population. « Lorsque le Parlement légifère rapidement, bien souvent il légifère mal », a-t-il déclaré.

Les deux principales formations politiques ont montré du doigt l'ADQ pour l'utilisation de la motion de clôture. Depuis deux ans, le gouvernement péquiste l'avait limitée à un seul projet de loi, mais, devant le refus de l'ADQ, ces règles temporaires n'ont pas été reconduites l'été dernier.

Pour sa part, le chef adéquate, Mario Dumont, s'est plutôt amusé de la colère des uns et des autres qui change de couleur selon la position du parti en Chambre.

« Le gouvernement, dans son attitude, démontre qu'il n'a pas le goût d'écouter personne. Certains projets de loi n'ont pas été étudiés cinq minutes en commission parlementaire. On a beau les passer dans la gorge des gens avant Noël, la réalité demeure », conclut-il.

CAPTEZ L'ÉMOTION DES FÊTES AVEC FUJIFILM

FUJIFILM FinePix A210

- Appareil photo numérique
- Résolution 3.1 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 36-108mm
- Utilise carte mémoire XD
- Mode vidéo



Incluant :
carte mémoire 16Mo
et accessoires

299⁹⁹\$

RECEVEZ 255 D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

FUJIFILM FinePix S3000

- Appareil photo numérique
- Résolution 3.1 millions de pixels
- Zoom 6x optique équivalent 38-228mm
- Interface USB
- Mode vidéo
- Utilise carte mémoire XD



Incluant :
carte mémoire 16Mo
et accessoires

499⁹⁹\$

RECEVEZ 255 D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

FUJIFILM FinePix S5000

- Appareil photo numérique
- Résolution 3.1 millions de pixels
- Zoom 10x optique équivalent 37-370mm
- Interface USB
- Mode vidéo avec son
- Utilise carte mémoire XD



Incluant :
carte mémoire 16Mo
et accessoires

679⁹⁹\$

RECEVEZ 255 D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE



L.L. Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au
24 décembre 2003
1-800-363-3535
Photos peuvent différer.



WestJet offre à ses amis montréalais :

A) Des vols sans escale

C) Des économies sans fin

B) Du plaisir sans arrêt

D) Toutes ces réponses, sans exception



**Vols sans escale, plaisir sans arrêt, et économies sans fin
vers Hamilton, Halifax, Calgary et Vancouver.**

Nous sommes emballés d'offrir à nos amis de Montréal de super bons tarifs sur nos vols sans escale vers Hamilton, Halifax, Calgary et Vancouver. Avec WestJet, attendez-vous non seulement à des voyages tout confort offerts à de super bas tarifs, mais aussi à notre service plaisant et amical, avec boissons et collations gratuites... d'un océan à l'autre. Et maintenant, lorsque vous réservez sur **westjet.com**, vous économisez 6 \$ sur le tarif aller-retour, en plus d'accumuler de précieux milles de récompense AIR MILES^{md}, sur chaque vol. Choisissez WestJet la prochaine fois que vous voyagerez, pour des vols très agréables.

LA DESSENTE DE L'AÉROPORT DE DORVAL

HAMILTON
19 vols sans escale
par semaine

HALIFAX
7 vols sans escale
par semaine

CALGARY
7 vols sans escale
par semaine

VANCOUVER
7 vols sans escale
par semaine

Victoria • Comox • Vancouver • Abbotsford • Prince George • Kelowna • Grande Prairie • Calgary • Edmonton • Fort McMurray • Saskatoon • Regina • Winnipeg • Thunder Bay • Windsor • London • Hamilton • Toronto • Ottawa • Montréal • Moncton • Halifax • Gander • St. John's

*Le nombre de places à ces tarifs est limité et ils ne sont pas nécessairement disponibles pour tous les vols. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs sont un peu plus élevés les autres jours de la semaine. Les taxes, les frais et les surtaxes sont supplémentaires s'il y a lieu. Non remboursable. Cette offre peut être combinée avec d'autres tarifs. Achat préalable de trois jours nécessaire. Les vols pourraient ne pas opérer les jours annoncés de vente. Dates de restriction à partir du 18 au 24 et du 26 au 30 décembre 2003 et du 1er au 5 janvier 2004. ^{md} Marque déposée / de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.



SERVICE EN BOEING 737 | COLLATIONS GRATUITES
RÉSERVATIONS DE VOITURE ET D'HÔTEL À WESTJET.COM
APPELEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU WESTJET AU 1.877.956.6982

ÉCONOMISEZ
6\$
EN LIGNE

RÉSERVEZ EN LIGNE À
westjet.com

WESTJET
le ciel canadien à bon prix

Le Hells Angel Denis Houle règle ses comptes avec la justice

ANDRÉ CÉDILOT

Condamné pour complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme, le vétéran Hells Angel Nomads Denis Houle a réglé ses derniers comptes avec la justice, hier, en cédant une partie de ses biens estimés à un peu plus de 500 000 \$.

Entérinant une entente intervenue entre le ministère public et l’avocat du motard, le juge Réjean Paul a prononcé la confiscation d’un domaine situé sur la route 117, à Piedmont, deux motocyclettes Harley Davidson, ainsi que près de 200 000 \$ en argent et bijoux que la police a saisis chez lui ou dans des comptes bancaires lors de l’opération Printemps 2001.

En contrepartie, Houle a pu conserver « pour sa femme et son fils » son autre maison d’un quartier chic de

Blainville. Sise rue de la Sentinelle, celle-ci est évaluée à 197 200 \$. Le motard de 50 ans tenait tellement à cette résidence qu’il en avait fait une condition sine qua non durant les pourparlers ayant mené à sa condamnation à 15 ans de pénitencier, le 22 septembre dernier.

Fait inusité, alors qu’il était en détention, Houle a pu retirer 60 000 \$ d’un compte de la Banque Royale, même après que son argent eut fait l’objet d’une ordonnance de blocage des autorités. En compensation, il a dû remettre un chèque équivalent au procureur général au moment de régler le dossier.

Les trois gros paquets totalisant 1500 billets de 20 \$ que la police avaient trouvés dans une salle de rangement d’une tour d’habitation de Laval ont aussi été confisqués. Houle y avait un pied-à-terre en location au 18^e étage. Le luxueux appartement

était désert au moment de la perquisition, le 28 mars 2001.

Quant au domaine de Piedmont maintenant propriété du gouvernement, il comprend deux maisons érigées sur un vaste terrain bordé d’un ruisseau. Évalué à 338 000 \$, l’endroit cache plusieurs « histoires », dont une extrêmement morbide, qui ont fait passablement jaser au fil des années.

C’est là, en effet, que le tueur en série William Fyfe a violé et assassiné une de ses neuf victimes avouées. Le corps nu et ligoté de Pauline Laplante avait été trouvée dans l’une de ces résidences, le 11 juin 1989. La femme de 44 ans avait été poignardée à 37 reprises. Ce sordide meurtre est resté sans solution jusqu’à ce que Fyfe passe aux aveux, en 2001.

En 1999, en pleine guerre des motards, Sandra Gloutney, la conjointe de Houle, avait pour sa part échappé



Denis Houle (à gauche) et deux autres Hells Angels Nomads, feu Normand Hamel et Gilles Mathieu, ont connu des jours plus heureux.

de justesse à un attentat alors qu’elle allait quitter le domaine à bord d’une Corvette. Planqués de l’autre côté de la 117, des tueurs avaient ouvert le feu en sa direction. Elle s’en était tirée avec de légères blessures.

C’est aussi dans cette ancienne propriété du caid Alain Charron, associé tour à tour à la famille Dubois et au gang de l’Ouest, que la police a appris, en mars 1995, l’existence des Nomads, le club d’élite des Hells Angels. La Sûreté du Québec s’y était rendue à la suite de l’arrestation de Denis Houle pour une affaire de conduite en état d’ivresse et de menaces de mort à l’endroit de policiers de la

municipalité de Saint-Sauveur-des-Monts.

En fouillant la maison, les limiers provinciaux avaient trouvé la veste aux couleurs des Hells Angels Nomads que venait tout juste de recevoir Houle et les sept autres membres fondateurs chargés de diriger la guerre contre les Rock Machine et leurs alliés. En libération conditionnelle depuis 17 mois, Houle avait immédiatement été ramené derrière les barreaux pour finir de purger la peine de sept ans de prison qui lui avait été infligée pour son rôle dans la tuerie de Lennoxville, en 1985. Cette purge interne avait fait six morts.

Procès pour meurtre Le sang contre les empreintes

CHRISTIANE DESJARDINS

Derrière son air immaculé et impeccable, la maison de Robert Clément avait été le théâtre d’un horrible crime, qui fut finalement révélé par le luminol. Hier, le procureur de la Couronne, M^e Jean Lecours, a invité le jury à déclarer Robert Ivey, 34 ans, coupable du meurtre non prémédité de Robert Clément, 42 ans.

« Le matin du 27 septembre 2001, Robert Clément était mort, et Robert Ivey s’était approprié sa maison et s’apprêtait à faire déménager son mobilier à Ottawa. Si vous le déclarez coupable, vous serez en paix avec votre conscience », a conclu M^e Lecours.

Le cadavre de Clément, employé de la Ville de Verdun, a été découvert dans un réduit de sa maison de LaSalle, aux premières heures dans la nuit du 28 septembre 2001. Il avait été poignardé à plusieurs reprises et son corps était enveloppé dans un sac de plastique.

La police s’était rendue chez Clément ce soir-là, parce qu’elle venait d’intercepter Robert Ivey, soupçonné dans une autre affaire. Comme Ivey était au volant de la voiture de Clément, et avait tous ses papiers et toutes ses clés en main, on voulait savoir si Clément s’était fait voler. Après la découverte du corps de Clément, les expertises ont fait ressortir que de grandes quantités de sang avaient maculé les murs de la maison, avant que ces derniers ne soient lavés. Le sang appartenait à la victime, mais il y en avait aussi de Robert Ivey. On a également trouvé de l’ADN de ce dernier dans différents endroits de la maison : sur la télévision, sur des vêtements, et jusque sur une boîte de savon à lessive. Le luminol a aussi révélé que Ivey avait eu du sang de la victime sur la main droite, les avant-bras, et sous le pied droit.

L’enquête a démontré que le matin du 27 septembre, un homme qui déclarait s’appeler Robert Clément avait communiqué avec deux compagnies de déménagement, pour faire déménager ses meubles dès le lendemain. Un représentant d’une des compagnies s’est rendu chez Clément pour évaluer la quantité de matériel à déménager et a été accueilli par un homme de race noire, qui prétendait s’appeler Clément. Ce dernier lui a fait faire le tour de la maison. La laveuse et la sècheuse fonctionnaient, s’est rappelé l’employé. Selon M^e Lecours, après le crime, Ivey a pris ses aises dans la maison de Clément, a regardé la télévision, a bu du jus, a fouillé dans la commode pour se trouver des vêtements, a pris une douche et a lavé ses propres vêtements. La victime avait été vue vivante pour la dernière fois le 26 septembre au soir.

La défense, de son côté, plaide qu’on n’a trouvé aucune empreinte digitale de Ivey dans la maison. Quant au sang, il pouvait être là depuis longtemps... Ivey a peut-être volé Clément, mais rien ne prouve qu’il l’a tué. Quelqu’un d’autre a pu le faire, a plaidé M^e Sacha Blais. Le jury doit entendre ses délibérations dès aujourd’hui, dès que le juge James Brunton aura fini ses directives.



Cette offre est à tomber par terre.

Photo-téléphones à partir de 99,99\$ seulement.

L'exceptionnel ensemble photo-téléphone



Photo-téléphone Audiovox 8900



Photo-téléphone LG 5450

99,99\$* chacun avec un contrat de 3 ans et un rabais postal

30 jours gratuits de messagerie photo

6 mois d'appels locaux illimités au Canada*



DE PLUS, à l'achat d'un photo-téléphone, offrez-vous une imprimante photo HP pour **34,99\$*** (prix de détail de 199,99\$)



Pour plus de super idées cadeaux, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilité.com

FUTURE SHOP

Les téléphones offerts peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Les prix de téléphone indiqués sont valables lors de nouvelles mises en service seulement. La messagerie photo est seulement offerte dans nos zones de couverture numérique 1X. Pour obtenir plus de détails et voir nos cartes de couverture, visitez telusmobilité.com. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2003. *Prix du téléphone avec un contrat de 3 ans et un rabais postal de 50 \$. †Obtenez 3 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 2 ans dans le cadre des forfaits sélectionnés. Obtenez 6 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 3 ans dans le cadre des forfaits sélectionnés. ‡Après rabais instantané de 100\$ et rabais postal de 50\$ (65\$CA) de HP. Le rabais postal de HP peut varier en fonction de la fluctuation du taux de change. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement des stocks. Certains détaillants et marchands participants peuvent vendre cette imprimante plus cher. Seulement offert dans les boutiques TELUS Mobilité, chez les détaillants TELUS Mobilité autorisés participants et chez les marchands participants. Câble USB non compris. Demandez des renseignements additionnels en magasin. Visitez telusmobilité.com/quoideneuf pour obtenir davantage de renseignements. © 2003 SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE.

la carte TÉLÉPHONIQUE

24 TéléPlus

Demotix

BRUNNEN

Home

Zellers

ACTUALITÉS

PROSTITUTION JUVÉNILE

« C’est plus civilisé à Montréal »

Robert Gillet a davantage confiance en la justice dans la métropole

RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

À l’ouverture de l’audience sur la requête pour arrêt du processus judiciaire réclamé par Robert Gillet, hier, l’avocat de ce dernier, M^e Jacques Larochelle, a entrepris de chauffer à blanc l’enquêteur principal du projet Scorpion, Roger Ferland.

Le policier devait se soumettre à l’assignation à témoigner que lui avait signifiée M^e Larochelle. Même le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, avait du mal à cacher ses réactions aux réponses du policier, hochant parfois la tête d’incrédulité et esquissant un sourire sarcastique.

« Ce n’est pas un témoin facile, a laissé tomber le juge à un certain moment. Il essaie d’accepter tout ce qu’une personne dit, malgré les conséquences néfastes que ceci peut avoir pour une autre personne. »

Le juge Martin faisait allusion à la version de la plaignante qui dit avoir été agressée sexuellement par Gillet et aux conséquences pour ce dernier. L’objectif avoué de M^e Larochelle consiste à démontrer que « l’enquête policière n’a pas été compétente, ni même honnête ».

Auparavant, deux autres témoins

s’étaient amenés à la barre à la demande de M^e Larochelle. D’abord, Gillet lui-même, qui déposait pour la première fois dans sa cause, puis l’enquêteur privé qu’il a embauché pour sa défense.

« C’est plus civilisé à Montréal », a déclaré l’animateur à sa sortie de la salle d’audience, ajoutant à l’intention des journalistes : « Vous êtes plus civilisés aujourd’hui ! » Selon Gillet, on est plus respectueux du tribunal à Montréal et il y a plus de confiance en la justice. « À Québec, on a laissé entrer les caméras dans le prétoire à l’occasion d’un entracte, parce qu’il s’agit quasiment d’une pièce de théâtre... avec une grande actrice ! »

C’est un fait, l’arrivée du quinquagénaire au palais de justice a été beaucoup plus calme et il reconnaît qu’il se sent beaucoup mieux que l’an dernier à pareille date, puisque c’est le 17 décembre que les policiers ont procédé à son arrestation.

Une ordonnance de non-publication interdit encore de rapporter au public la teneur des témoignages et le contenu des pièces déposées par M^e Larochelle. On peut tout de même indiquer qu’au cours de son témoignage, Gillet a relaté les circonstances de son arrestation et il a décrit les retombées qu’elle a eues

sur lui. Son avocat l’a aussi interrogé sur ses passages précédents à la Cour, sur les coûts de sa défense, sans oublier les dommages qu’il attribue à André Arthur.

Quant à l’enquêteur privé, André Auclair, dont les services ont été retenus par Gillet et par M^e Larochelle, il a expliqué en détail ses vérifications de certaines facettes de la preuve du ministère public, entre autres le lieu et l’heure mentionnés par la plaignante qui affirme avoir été agressée sexuellement par l’animateur de radio. Les vérifications de l’enquêteur privé ont aussi porté sur la nouvelle version de l’adolescente de 15 ans qui, après l’annonce que Gillet avait un alibi, a déclaré que l’événement serait survenu à un endroit et à un moment différents, comme Gillet l’allègue dans sa requête pour arrêt du processus.

Puis est venu le tour de l’enquêteur Ferland, que M^e Larochelle attendait de toute évidence de pied ferme. Lui aussi a été appelé à traiter de la version de la même plaignante et des vérifications faites à la suite de la lettre de M^e Larochelle dans laquelle il fait part de l’alibi de son client. L’interrogatoire de l’enquêteur a permis à M^e Larochelle de découvrir d’autres éléments de preuve qui, a-t-il affirmé, ne lui ont jamais été communiqués par la partie adverse, comme cela aurait dû.

Les choses pourraient se corser lorsque viendra le tour de la jeune plaignante de témoigner puisqu’elle aussi a été assignée par M^e Larochelle. On a toutefois eu la confirmation hier que le ministère public veut faire casser cette assignation.

Six autres présumés clients du réseau de prostitution juvénile réclament un arrêt du processus en même temps que Gillet, car la même plaignante apparaît aussi à leurs accusations. Il s’agit de Georges Radwanli, Jean-François Guay, Abdul Kharamandeh, François Houle, Yves Doyon et Salim Choueiri.

Notre intention est de vous avoir comme client pour les bonnes raisons !

Grand choix • Conseils judicieux • Service personnalisé



KONICA MINOLTA

10x OPTICAL ZOOM

579⁹⁵\$

Minolta Dimage Z1
Appareil photo numérique
3 mégapixels
Zoom Optique 10x
Flash intégré + support
Mode automatique et manuel

Lundi au Vendredi : 9h à 21h
Samedi : 9h à 17h
Dimanche : 11h à 17h

Ce coupon vous donne
5 photos gratuites numériques à imprimer sur du VRAI papier photo

www.photolaplante.com

350 boul. Des Laurentides, Pont-Viau, Laval, H7G 2T8
Grand stationnement

450-669-0595



RECEVEZ DU

PERE NOEL

6 mois d’appels locaux illimités*, à qui vous voulez !



- Forfait Mégaminutes à partir de 25\$ par mois
- 100 minutes locales les jours de semaine
- 1000 minutes locales le soir et le week-end
- Affichage des appels sans frais



WWW.ROGERS.COM/ZONE-URBAINE 1 800 IMAGINE

ROGERS AT&T

COMMUNICATIONS SANS FIL

LA CABINE TELEPHONIQUE

Batteries Plus

ÉPARGNEZ
ACHETEZ
EN LIGNE

Les forfaits sont offerts dans le cadre d’un abonnement de un ou de deux ans. *L’option de six mois de temps d’antenne local illimité est offerte dans le cadre d’un abonnement de deux ans. Le forfait Mégaminutes comprend 1000 minutes de soir et de week-end. Les minutes de week-end s’appliquent de 20 h le vendredi à 8 h le lundi et celles de soir de 20 h à 8 h du lundi au vendredi. Option soirs et week-end illimités à 5\$ par mois. La fonction Affichage des appels est incluse pour la durée complète de l’abonnement. Les frais de mise en service, les frais d’accès au système et au service d’urgence 911, les frais de messagerie texte, d’interurbain, de déplacement, de services en option sélectionnés et les minutes locales excédant le forfait sélectionné ainsi que les minutes locales excédant le forfait mensuel. © 2003 JAMDAT Mobile Inc. JAMDAT et JAMDAT Mobile sont des marques déposées de JAMDAT Mobile Inc. Tous droits réservés. **Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. ***AT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack

ROGERS plus

FUTURE SHOP

ROGERS AT&T

MONTRÉAL

1104, rue Ste-Catherine O.
(514) 877-0090
3573, boul. St-Laurent
(514) 288-0600
2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
Place-Ville-Marie
(514) 394-0000
8984, boul. de l’Acadie
(514) 387-9999
1201, avenue Greene
(514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O.
(514) 933-8000
Centre Rockland
(514) 735-4086
Place Alexis-Nihon
(514) 865-9949
Place Versailles
(514) 335-0003
Les Galeries d’Anjou
(514) 356-0356
997, rue St-Antoine O.
(514) 866-3326
505, boul. De Maisonneuve O.
(514) 845-8353
3339L, boul. des Sources
(514) 683-3333
2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000
8457, boul. Newman
(514) 368-4000
Carrefour Angrignon
(514) 368-4230
Place Vertu
(514) 775-0745
2100, boul. Marcel-Laurin
(514) 856-1884
740, boul. de la Côte-Vertu
(514) 789-0101
Fairview Pointe-Claire
(514) 689-1554
Complexe Desjardins
(514) 642-0288
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
(450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(450) 926-3111
Mail Champlain
(450) 671-3300
Place Portobello
(450) 671-4744
CANDIAC
878-4, boul. Marie-Victorin
(450) 444-2100
CHATEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste
(450) 692-2201
Centre Régional Châteauguay
(450) 692-5136
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
965, boul. St-Joseph
(819) 478-9977
Promenades Drummondville
(819) 475-5024
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
Promenades de l’Outaouais
(819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin
(450) 777-6612
Galeries Granby
(450) 375-4355
GREENFIELD PARK
Mail Carnaval
(450) 672-7522
HULL
Les Galeries de Hull
(819) 775-3687
ÎLE PERROT
(514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N.
(450) 755-0000
Galeries Joliette
(450) 760-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides
(450) 629-6060
379, boul. Curé-Labelle
(450) 622-0303
Centre Laval
(450) 978-1081
1888, boul. St-Martin O.
(450) 682-2640
241C, boul. Sanson
(450) 969-1771
Carrefour Laval
(450) 687-5386
1273, boul. Curé-Labelle
(450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly
(450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O.
(819) 843-4455
REPERTIGNY
110, boul. Industriel
(450) 581-4666
Les Galeries Rive-Nord
(450) 581-7756
ROSEMÈRE
209, boul. Curé-Labelle
(450) 971-0707
Place Rosemère
(450) 971-2000
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno
(450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360, boul. Arthur-Sauvé
(450) 974-9299
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe
(450) 261-9991
SAINT-JEROME
Carrefour Richelieu
(450) 359-4941
SAINT-JEROME
Carrefour du Nord
(450) 436-5895
108, boul. du Carrefour
(450) 431-2355
SHAWINIGAN
2563, boul. des Héberts
(819) 539-5004
SHERBROOKE
2880, rue King O.
(819) 566-5555
Carrefour de l’Estrie
(819) 822-4650
SOREL
2605, chemin Saint-Roch
(450) 742-9600
Promenades de Sorel
(450) 746-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10
(450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne
(450) 964-1964
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-1000
5635, boul. Jean-XIII
(819) 372-5005
Centre les Rivières
(819) 694-6812
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield
(450) 373-0519

LOTO QUÉBEC

Résultats

TVA, le réseau des tirages

2003-12-15

02 06 08 09 10 11 12 14 22 23

24 28 30 38 40 43 48 54 57 66

774 1480 NUMÉRO 745156

ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA

LOTO QUÉBEC

Résultats

TVA, le réseau des tirages

Célébration 2004

1 Land Rover Freelander SE (ou 50 000 \$)

645C526

2003-12-01 336C489 2003-12-08 367C763

2003-12-02 243C291 2003-12-09 379F182

2003-12-03 818A249 2003-12-10 475A099

2003-12-04 272A654 2003-12-11 402E472

2003-12-05 169D502 2003-12-12 211D303

2003-12-06 678D345 2003-12-13 333D127

2003-12-07 603B487 2003-12-14 816F330

1 Land Rover chaque jour du 1^{er} au 31 décembre 2003

Parl sportif

PRONOSTIK

LOTTO-QUÉBEC

HOCKEY

RESULTATS

10 au 14 décembre 2003

Quelle équipe A MARQUÉ LE PLUS de buts?

1 Atlanta

2 Floride

3 Montréal

4 Washington

Quelle équipe A ALLOUÉ LE MOINS de buts?

5 Vancouver *

6 New Jersey *

7 Los Angeles *

8 Montréal *

8 Calgary

* Indique où le règlement du bris d'égalité a été appliqué

	Nombre de gagnants	Lots
8/8	1	80 207,00 \$
7/8	19	257,80 \$
6/8	150	41,70 \$
5/8	993	10,90 \$
4/8	2 957	3,00 \$

Prochain gros lot (approx.) : 25 000 \$

www.jeu-pronostik.com

QUÉBEC • STE-FOY

Clarion Hotel

Special des Fêtes

Un cadeau du Père Noël

À partir de 64⁹⁵\$

- Centre de santé,
- Stationnement gratuit,
- Piscine intérieure
- Enfant 6 ans et moins gratuit (max 2)

1 800 463-5241

3125, boul. Hochelaga Ste-Foy

Valide jusqu'au 30 avril 2004, sur disponibilité taxes en sus

GENERAL MOTORS



**TOUT LE
MONDE GAGNE!
ON VOUS ATTEND.**



Revoici le concours «Décrochez votre GM» qui vous donne la chance de **GAGNER VOTRE VÉHICULE** ou jusqu'à 10 000 \$ de réduction à l'achat ou à la location sur presque tous les véhicules 2003 et 2004.*

**DÉCROCHEZ
VOTRE VÉHICULE**

10 000\$
DE RÉDUCTION

5 000\$
DE RÉDUCTION

2 500\$
DE RÉDUCTION

2 000\$
DE RÉDUCTION

1 500\$
DE RÉDUCTION
GARANTIE
SUR MODÈLES 2003*

750\$
DE RÉDUCTION
GARANTIE
SUR MODÈLES 2004*

**PLUS
0%**

**FINANCEMENT
À L'ACHAT**

**Jusqu'à 48 mois sur les 2004.
Jusqu'à 60 mois sur les 2003.
Sur presque tous les modèles.***



3189-430

L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 et 2004 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Offres s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants: Sunfire (2JB69/R7A ou 2JB37/R7A), Grand Am (2NE69/R7C), Grand Prix GT1 (2WP69/R7A), Envoy SLE (TT15506/R7A) et Sierra SL à cabine allongée (TC15753/R7E). Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois (Sierra: 30 mois) avec versement initial ou échange équivalent: Sunfire (2436\$), Grand Am (3263\$), Grand Prix GT1 (2606\$), Envoy SLE (5 551\$) et Sierra SL à cabine allongée (4237\$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km, à l'exception du Sierra, frais de 12 ¢ du km après 50 000 km. **Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. *Aucun achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 14 novembre 2003 et se termine le 3 janvier 2004 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004, livré entre le 14 novembre 2003 et le 3 janvier 2004. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 500 \$ sur presque tous les modèles 2003 et de 750 \$ sur presque tous les modèles 2004 ou gagneront l'un des 878 prix suivants: 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas; 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$; 20 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 \$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; et 747 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 \$. Tous les prix incluent les taxes applicables. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. *L'offre à 0 % de financement à l'achat et le concours ne s'appliquent pas aux camions série W et poids moyens 2003/2004 et aux fourgonnettes passagers et marchandises/coupées 2003/2004. Le concours ne s'applique pas non plus aux camionnettes et châssis-cabine 2003/2004 série C-K 2500/3500 à cabines régulière, allongée et multiplace à l'exception des modèles avec C6P. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Modèles 2003 offerts en quantité limitée. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE



2004 Pontiac Sunfire SL
2 et 4 portes

169\$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Moteur Ecotec L4 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle 5 vitesses Getrag • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillards • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
219 \$	0 \$
189 \$	1 494 \$



2004 Pontiac Grand Am SE
4 portes

198\$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur ECOTEC DACT 4 cyl. d'aluminium 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle 5 vitesses Getrag • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Portes et ouvre-coffre à commandes électriques • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
268 \$	0 \$
238 \$	1 398 \$



2004 Pontiac Grand Prix GT1
4 portes

298\$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur V6 3,8 L de 200 HP avec double échappement • Transmission automatique électronique 4 vitesses avec surmultipliée • Portes, glaces, rétroviseur et ouvre-coffre à commandes électriques • Télédéverrouillage • Siège conducteur à réglage électrique en 6 positions • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD et 6 haut-parleurs • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
355 \$	0 \$
328 \$	1 235 \$



2004 GMC Envoy SLE

378\$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur I6 Vortec 4,2 L de 275 HP • Transmission automatique à 4 vitesses avec surmultipliée • Climatisation à deux zones • Lecteur CD à 6 haut-parleurs • Portes, glaces et miroirs chauffants à commandes électriques • Télédéverrouillage • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 48 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
498 \$	0 \$
438 \$	2 775 \$



2004 GMC Sierra SL
à cabine allongée

399\$/mois
Terme de 30 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

• Moteur V8 Vortec 4800 de 285 HP • Transmission automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage charge lourde • Freins à disque avec système ABS aux 4 roues • Climatisation à deux zones • Pont arrière autobloquant • **ET BIEN PLUS**

LOCATION 30 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
547 \$	0 \$
469 \$	2 233 \$

BIEN PLUS.



3189-431

MONTRÉAL PLUS

Les bibliothèques de Montréal étranglées

La formule de calcul des subventions pénalise la métropole

FRANÇOIS CARDINAL

Les nouvelles normes d'allocation des subventions décrétées par Québec font si mal aux bibliothèques de Montréal que bon nombre d'entre elles ont carrément cessé d'acheter des livres pendant six mois cette année, une décision qui aura des effets négatifs considérables à long terme.

La Presse a appris qu'une vingtaine de bibliothèques publiques de la métropole ont en effet été obligés d'arrêter les acquisitions de documents en juin dernier, reprenant les achats au début décembre, en raison de la « réduction radicale de la contribution de Québec au budget des collections », peut-on lire dans un document présenté récemment au comité exécutif.

« L'interruption des acquisitions aura des effets négatifs à long terme, poursuivent les fonctionnaires de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Plusieurs documents importants feront défaut dans les collections. Les bibliothèques ne pourront pas compenser par l'achat rétroactif des documents manquants sans affecter l'équilibre de leur budget diminué de 2004. L'interruption des acquisitions crée par ailleurs une grave entorse à l'accessibilité de l'information. »

Le coupable ? La formule de calcul des subventions du ministère de la Culture élaborée l'an dernier sous le gouvernement péquiste. Basée sur la richesse foncière des municipalités (plus elle est élevée,

moins le sont les subventions), elle pénalise 23 des 27 arrondissements de l'île, qui voient leur budget fondre en moyenne de 50 %.

Par exemple, l'arrondissement de Pointe-Claire a vu ses subventions annuelles passées de 300 000 \$ en 2001 à seulement 70 000 \$ en 2002. L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a vu les siennes passer de 456 000 \$ à quelque 320 000 \$.

« Les nouvelles normes ne tiennent pas compte de la réalité spéci-

« Montréal est une métropole culturelle internationale avec les besoins inhérents à une telle situation. »

fique de Montréal dont le réseau de bibliothèques publiques souffre d'une très grande disparité de l'offre de service », précise-t-on. En effet, la moyenne de livres par habitant à Montréal (2,5) est encore en dessous du seuil minimal de trois livres par personne fixé par le gouvernement dans la Politique de la lecture et du livre.

Également, la situation toute particulière de Montréal, qui accueille à chaque année les trois quarts des immigrants admis au Québec, n'est pas non plus prise en compte. Pas plus que le fait que les personnes immigrantes comptent pour le tiers des per-

sonnes vivant sous le seuil de faible revenu.

« Montréal est une métropole culturelle internationale avec les besoins inhérents à une telle situation, des besoins qui vont au-delà des nouvelles normes, précise en entrevue la responsable du dossier au comité exécutif, Helen Fotopulos. Or dans la situation actuelle, les arrondissements sont obligés de gratter les fonds de tiroirs. »

M^{me} Fotopulos s'attend à recevoir « dans quelques semaines » le diagnostic sur la situation des bibliothèques sur lequel planche un groupe de travail. Cela lui permettra d'accoucher d'un « plan de consolidation » visant à rattraper la moyenne de trois livres par habitant.

Parallèlement, M^{me} Fotopulos tente de convaincre la ministre de la Culture, Line Beauchamp, de la nécessité de changer les règles du jeu. En ce sens, la Ville a récemment mis au point « l'indice Montréalais », une formule liée au profil socioéconomique de la population qui donnerait à Montréal les fonds nécessaires — 60 % de plus qu'actuellement — pour améliorer son réseau de bibliothèques.

Au cabinet de la ministre Beauchamp, on reconnaît qu'il y a un problème et on promet que des solutions seront présentées prochainement aux autorités municipales. « L'ancien gouvernement avait choisi une façon de faire, a indiqué la porte-parole, Isabelle Melançon. On regarde avec les fonctionnaires comment on peut faire mieux. »



La formule de calcul des subventions pénalise 23 des 27 arrondissements de l'île de Montréal, qui voient leur budget fondre en moyenne de 50 %.

Si vous sortez faire des courses, sortez votre Carte American Express^{MD}.



Des livres à la literie, des billets de concert à l'épicerie, American Express est la Carte tout indiquée pour payer vos achats courants. Acceptée à la grandeur du pays et dans votre quartier, l'utiliser peut vous récompenser.



Utilisez votre Carte American Express^{MD} aujourd'hui pour vous procurer tout ce qu'il vous faut auprès des détaillants de qualité suivants.



*aux points de vente participants.
0311098

Le nouveau CHUM coûtera 1,3 milliard

ARIANE KROL

Le futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal, qui doit ouvrir ses portes en 2010, coûtera 1,3 milliard de dollars, soit 300 millions de plus que ce qu'avait prévu Québec.

« L'écart n'est pas entre un milliard et 1,3 milliard, il est entre au moins un milliard et 1,3 milliard parce que dès le départ, je pense que tout le monde savait que c'était plutôt de l'ordre de 1,1 milliard », a commenté le président du conseil d'administration du CHUM, Patrick Molinari, lors d'un point de presse hier soir.

Le projet ne devrait pas coûter plus cher aux contribuables, car Québec s'est engagé pour 800 millions seulement. Les promoteurs du projet devront aller chercher plus d'argent auprès d'autres sources.

Le comité CHUM 2010 a déposé son rapport au conseil d'administration du centre hospitalier hier soir. Comme l'avait annoncé *La Presse* la semaine dernière, ce rapport recommande la concentration des activités universitaires (recherche, enseignement et soins spécialisés) dans un nouvel hôpital de 700 lits qui sera construit au 6000 Saint-Denis, près du métro Rosemont. L'hôpital Saint-Luc deviendra un hôpital de soins généraux de 300 lits et il ne fera pas partie du CHUM. L'hôpital neuf coûtera 1,242 milliard, dont 683 millions pour la construction, et 285 millions en achat d'équipements. Les travaux pour la conversation de Saint-Luc devraient atteindre 52 millions.

Patrick Molinari estime que la fondation de l'établissement pourrait recueillir 125 millions et qu'Ottawa pourrait fournir une centaine de millions par l'entremise de divers programmes, notamment en innovation. D'autres fonds pourraient provenir de partenariats avec le secteur privé, qui pourrait par exemple gérer le stationnement de plus de 2000 places.

Le projet comporte une autre condition non prévue dans la commande de Québec : replacer ailleurs dans le réseau les patients en soins prolongés, en réadaptation et en soins palliatifs, qui occupent plus de 265 lits dans le CHUM actuel.

Le nouvel hôpital donnera trois fois plus de services médicaux (des épisodes de soins dans le jargon administratif) que Saint-Luc. Ensemble, ils devraient traiter 15 % plus de cas que ne le fait le CHUM actuellement.

Tous les accouchements et les soins aux grands brûlés seront concentrés dans le nouvel hôpital, alors que tous les services de psychiatrie et de désintoxication se retrouveront à Saint-Luc. L'hôpital général accueillera aussi davantage de patients aux urgences, soit 65 000 épisodes de soins, contre 55 000 dans le nouvel édifice.

Le nouvel hôpital occupera environ 275 000 mètres carrés de terrain.

L'Université de Montréal est la sixième faculté de médecine en importance en Amérique du Nord et la plus grande au Canada. À partir de 2010, plus de 5000 stagiaires devraient étudier en permanence dans le nouvel hôpital universitaire. Le CHUM prévoit former 40 % des médecins et plus de 60 % des infirmières bachelières qui travailleront au Québec. L'espace consacré à la recherche sera 50 % plus élevé que ce qui est disponible dans les trois hôpitaux qui forment l'actuel CHUM.

EN BREF

Mort suspecte rue Hutchison

Un homme âgé d'une vingtaine d'années a été retrouvé gisant et sans connaissance hier face au 6630, rue Hutchison, dans le quartier Petite-Patrie à Montréal. Il a été transporté à l'hôpital, où son décès a été constaté peu après 20 h. Le corps de la victime était exempt de toute trace de violence, à l'exception d'un saignement de nez. La police a ouvert une enquête sur cette mort qu'elle considère comme suspecte. *Nicolas Bérubé*

La FPJQ proteste

La Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) estime que la Loi sur l'accès à l'information doit être modifiée. La Fédération conteste la décision de la Commission d'accès à l'information, qui a statué, le 5 décembre, qu'Alain Laforest, chef d'antenne à TQS-Québec, n'aurait pas les documents qu'il a demandés sur les comptes de dépenses de Jean-Claude Scraire, au moment où il était président de la Caisse de dépôt. Selon la FPJQ, il est invraisemblable que la Loi permette de rendre publiques les informations concernant la fonction d'une personne, mais pas la façon dont elle l'exerce.

Nathalie Morissette

Les vérificateurs syndiqués de la Ville remportent un contrat par soumission

FRANÇOIS CARDINAL

En remportant récemment un appel d'offres ouvert aux firmes privées, les vérificateurs de la Ville de Montréal, membres du Syndicat des professionnels de la Ville, estiment avoir prouvé que la sous-traitance n'est pas aussi payante que le promet le gouvernement Charest.

Au cours des derniers mois, les neuf caisses de retraite de la Ville ont lancé conjointement des appels d'offres afin de se choisir de nouveaux vérificateurs. Et les professionnels de la Ville, qui ont soumissionné comme n'importe quelle autre entreprise, ont gagné.

Selon la présidente du syndicat des professionnels, Gisèle Jolin, plusieurs soumissions ont été déposées. Il a toutefois été impossi-

ble de savoir combien, puisque ni M^{me} Jolin ni les responsables des régimes de retraite n'ont voulu révéler cette information.

Les professionnels de la Ville sont d'autant plus fiers de cette victoire qu'elle survient en plein débat sur la sous-traitance

« Le comité de sélection, auquel siégeait un représentant de chaque caisse, a analysé les soumissions à l'aide d'une grille sérieuse qui prenait en considération l'expérience, le service donné et évidemment, le prix », a-t-elle précisé.

Avant les fusions municipales de 2002, c'est la Ville qui avait la mission de vérifier les états financiers des régimes de retraite. Mais depuis, elle a perdu ce mandat, ce qui a obligé les caisses à

lancer des appels d'offres. La Ville de Montréal continue cependant d'assumer financièrement ce service qui lui coûtera 65 500 \$

au cours du prochain exercice financier.

Les professionnels de la Ville de Montréal sont d'autant plus fiers de cette victoire qu'elle survient en plein débat sur la sous-traitance au Québec. Le gouvernement Charest a d'ailleurs eu recours à la motion de clôture, hier, pour adopter le projet de loi modifiant le Code du travail pour faciliter la sous-traitance.

« Il y a de nombreux dossiers qui, si on prenait le temps de les

analyser en profondeur, reviennent moins chers lorsqu'ils sont confiés aux professionnels de la Ville, a fait valoir la présidente du syndicat. Et le dossier du vérificateur en est un exemple et surtout, une preuve. »

L'idée de mettre les employés municipaux au même rang que les entrepreneurs privés a été tentée pour la première fois dans les années 90 aux États-Unis. A Indianapolis, capitale de l'Indiana, le maire Stephen Goldsmith s'était fait élire en promettant de diminuer la taille de l'administration. Pour ce faire, il avait imaginé un marché libre permettant la sous-traitance.

La Ville, lorsqu'elle souhaitait offrir ces services pour une tâche donnée, lançait un appel d'offres et les employés municipaux, s'ils étaient intéressés, devaient soumissionner comme toute autre entreprise privée. Cela a permis à la municipalité de diminuer du tiers son nombre d'employés et les réserves financières de la Ville ont connu un bond sans précédent.

Au Québec, cette pratique n'est pas complètement nouvelle non plus. Sept-Îles, notamment, l'a déjà tentée pour le ramassage de la neige. Les cols bleus étaient alors entre 35 000 \$ et 50 000 \$ plus bas que le plus bas soumissionnaire.



C'est le temps ou jamais d'y goûter.

SEULEMENT **29⁹⁵\$** /mois

les 5 premiers mois pour le service Sympatico[™] Haute vitesse de Bell.¹

Sympatico
Haute vitesse

- Temps d'accès et téléchargement illimités.²
- Naviguez à toute vitesse – jusqu'à 1,5 Mbit/s.
- Accès toujours rapide – contrairement au câble, vous ne partagez pas avec d'autres usagers l'accès à votre fournisseur Internet.³

EN PRIME: 3 mois gratuits du service de sécurité de votre choix (Antivirus, Coupe-feu ou Contrôle parental)⁴

1 866 859-VITE
www.bell.ca/vite
Magasin Espace Bell



Et bien simple.[™]

3192411A

Les services Sympatico sont offerts exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet, et sont sujets aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Certaines conditions s'appliquent. Tarifs/offres sujets à changements sans préavis. Les offres ne peuvent être combinées avec aucune autre offre Sympatico de Bell. Taxes en sus. Les offres prennent fin le 31 décembre 2003 et sont réservées aux nouveaux clients des services Sympatico Haute vitesse. (1) Sujet à un engagement de 12 mois. Le tarif mensuel de 39,95\$ s'applique pour les mois 6 à 12 et comprend les frais d'utilisation du modem (valeur de 10\$/mois). Des frais de 100\$ s'appliquent si vous annulez votre engagement avant terme. (2) Sujet au respect des conventions du service par le client. (3) Les résultats et les vitesses de téléchargement en ligne peuvent varier selon l'achalandage sur Internet, le serveur et d'autres facteurs. Connexion dédiée entre la résidence du client et la centrale de Bell Canada. (4) Fourni par Zero-Knowledge Systems, Inc. Le tarif mensuel courant (5,95\$/mois par service) entrera en vigueur par la suite. Certaines conditions s'appliquent, détails sur www.bell.ca/vite. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.

Qui en profitera?

Jusqu'à quel point la capture de Saddam Hussein nuira-t-elle aux chances de Howard Dean de gagner la Maison-Blanche?

DONALD CUCCIOLETTA



L'auteur est historien et enseigne à la Plattsburgh State University de New York. Il est également membre de l'Observatoire sur les États-Unis à la Chaire Raoul-Dandurand (UQAM).

Avec la capture de Saddam Hussein, il faudra s'attendre à ce que la machine électorale de George W. Bush tente, dans les jours et les semaines qui suivent, d'isoler les démocrates, mais plus particulièrement Howard Dean et ses positions libérales. Avec l'ouverture prochaine de la saison des primaires, et en dépit des sondages et de l'appui de certains syndicats et d'Al Gore (qui en appuyant Dean veut redorer son blason pour un éventuel retour), la question demeure : Howard Dean — ou tout autre candidat démocrate — peut-il vaincre George W. Bush en novembre 2004 ? Car la capture de Saddam Hussein, peu importe l'ampleur que les républicains vont donner à cet événement, a changé objectivement la donne pour l'élection présidentielle américaine. Les retombées de cette capture, qui était un élément très important dans la politique irakienne du président Bush, pourraient, au premier abord, lui donner un certain avantage en vue de l'élection de 2004. À court terme, cet événement aura sûrement un impact considérable sur les candidats démocrates et en particulier sur Howard Dean.

Candidat marginal

Médecin de famille et ancien gouverneur de l'État du Vermont, Howard Dean a été, dès le début de sa campagne pour l'investiture démocrate, très rapidement qualifié de

« marginal ». Évidemment dans le contexte de la politique washingtonienne, Dean était vu par ses principaux rivaux démocrates et les stratèges du Parti républicain comme un néophyte, un politicien de campagne sans envergure. Or, au sein du parti démocrate, Dean mène avec une confortable avance de 8 % à 10 %, selon les sondages, sur ses plus proches rivaux comme Wesley Clark, John Kerry, Joe Lieberman et Richard Gephardt, bien que ces derniers soient beaucoup plus proches du cercle influent de l'establishment du Parti démocrate. Pour ceux-ci, Dean est trop à gauche, considéré comme le « McGovern démocrate des années 70 », et ses chances de vaincre George W. Bush sont très minces.

Déjà au sein du parti démocrate, lors d'un discours prononcé au centre de presse à Washington, fin octobre, Lieberman, comme l'avaient déjà fait Wesley Clark, Kerry et Gephardt, a ouvertement identifié Dean comme la personne qui éloignerait le Parti démocrate du pouvoir pour les vingt prochaines années en rai-

La capture de Saddam Hussein risque de devenir un cadeau empoisonné pour Bush.

son de ses positions tranchées en matière de politique étrangère américaine. Dean a été en effet parmi les démocrates à faire les critiques les plus virulentes de la politique étrangère de l'administration Bush, de son unilatéralisme, de l'invasion de l'Irak et du rejet d'alliés de longue date comme certains pays européens et le Canada. Cela a contribué à le distancer des autres candidats démocrates qui ont eu et maintiennent encore des positions assez ambivalentes sur la politique étrangère de Bush. Ainsi, Dean est parvenu à aller chercher une grande partie des gens impliqués dans le mouvement contre la guerre.

En outre, Howard Dean est à

l'image de l'acteur Jimmy Stewart, jouant l'Américain moyen voulant réformer la politique washingtonienne dans le film classique *Mr. Smith Goes to Washington*. Son discours se veut plus libéral, inclusif, plein d'espoir et, par le fait même, tire le Parti démocrate vers la gauche, même si, sur le plan budgétaire et fiscal, il demeure conservateur. Il rejoint ainsi l'électorat libéral traditionnel du parti que s'était aliéné Bill Clinton en repositionnant le parti démocrate sur une base de droite modérée afin de bénéficier de l'appui des conservateurs du sud, plus connus sous le nom de « Reagan démocrates ».

La capture de Saddam Hussein aura nécessairement un impact sur la campagne présidentielle. En effet, les positions ambivalentes sur la stratégie de la guerre adoptées par les candidats démocrates Gephardt, Kerry, Lieberman et Clark pourraient les servir, car elles pourraient en leur procurant un certain crédit auprès de la population américaine et en rehaussant leurs chances électorales, puisqu'ils auront joué la carte de la conciliation et du soutien de la politique de l'administration Bush. Quant à Dean, il doit mettre rapidement de côté ses prises de position passées sur la question de la stratégie de la guerre et amener le débat sur le désengagement des troupes.

Même si à première vue, Bush semble être le grand vainqueur, la résistance à l'occupation a déjà dépassé le leadership symbolique de Saddam Hussein. Il y a d'autres forces en place en Irak qui convoitent la direction du pays et mènent la résistance contre l'occupant américain. La capture de Saddam Hussein risque donc de devenir un cadeau empoisonné pour Bush si l'agitation et l'insécurité persistent en Irak et que les soldats américains s'y font toujours tuer. Bush doit tout faire pour consolider le gouvernement en place, afin de calmer les voix dissidentes au sein de son administration et dans la population qui trouvent qu'il n'a pas de stratégie pour se dé-

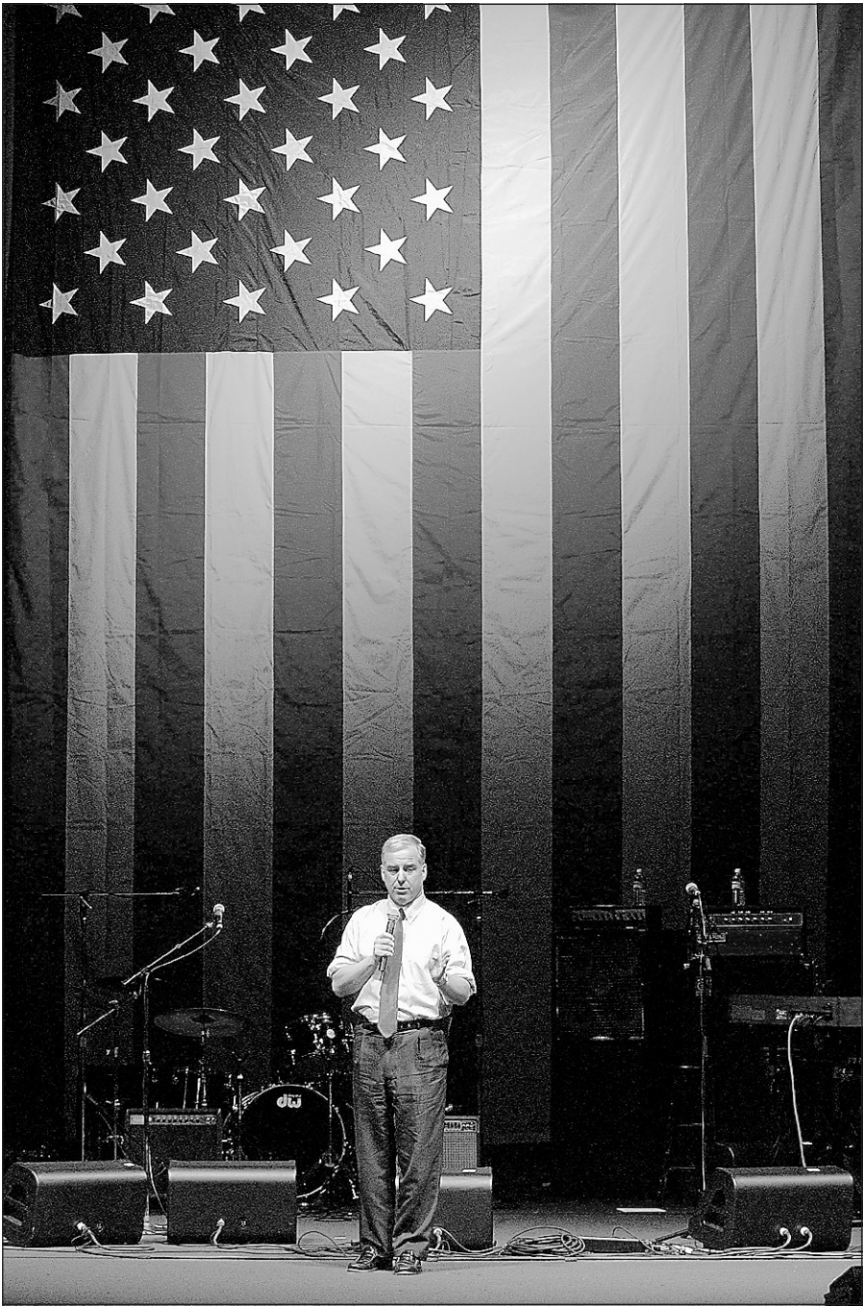


PHOTO AFP

Le candidat démocrate à la présidence américaine Howard Dean.

sengager militairement de l'Irak. Cela pourrait fort bien donner une nouvelle opportunité à Howard Dean de s'attaquer à la politique étrangère du président.

Un programme électoral reposant expressément sur la politique étrangère n'a jamais permis de remporter la victoire aux États-Unis. Par contre, des succès réels, ou perçus comme tels, en matière de politique étrangère aident à renforcer l'administration en place et le « leadership » du président. Donc, si Dean veut maintenir son envolée, il doit réorienter son programme politique sur l'idée de l'après-guerre, la lutte conséquente contre le terrorisme et, avant tout, se pencher sur les problèmes domestiques. La marge de manoeuvre est devenue étroite

pour les démocrates, mais plus particulièrement pour Dean et son programme libéral.

D'une certaine manière, la capture de Saddam Hussein vient conforter les néo-conservateurs, autant républicains que démocrates, dans leur décision d'appuyer ou de ne pas trop critiquer ouvertement la politique irakienne de Bush. Cela lui suffira-t-il pour remporter de nouveau la présidence en 2004 ? Nul ne peut encore le dire. Est-ce que cela pourrait cependant nuire aux efforts de Dean pour devenir le candidat démocrate à la présidence ? Il est certain que ses concurrents à l'investiture démocrate prendront un malin plaisir à rappeler à Dean ses positions très critiques envers l'engagement américain en l'Irak.

Une arrestation surprenante

Le président Bush regrettera peut-être la retenue de ses soldats lors de la capture de Saddam Hussein

NICOLE LA VIOLETTE



L'auteure est professeure agrégée de droit international à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

« Nous l'avons », a déclaré un jubilant Paul Bremer, l'administrateur américain en Irak. L'as de pique est tombé. Saddam Hussein a été capturé près de Tikrit. Le monde entier se réjouit de la capture de Hussein, ce redoutable dictateur accusé de crimes épouvantables et inhumains. Or, l'arrestation de l'ancien dirigeant de l'Irak est quelque peu surprenante. Nous nous rappelons les efforts déployés durant la guerre par les militaires américains pour assassiner le dictateur. Nous n'oublions pas les corps fusillés des deux fils de Hussein suite à leur malheureuse confrontation avec les troupes de la coalition. Pour l'administration américaine, les risques que représente un Saddam Hussein en vie semblent énormes, tandis que les avantages apparaissent li-

mités. Aujourd'hui, l'administration américaine se trouve face à face avec Saddam Hussein, mais aussi avec une situation qui risque d'être des plus embarrassantes. Il y a longtemps que Pascal a dit : « La justice sans la force est impuissante. La force sans la justice est tyrannique. Il faut donc mettre ensemble la force et la justice. » La coalition américaine et britannique saura-t-elle réunir la force, celle qui a mené à l'arrestation d'Hussein, avec la justice, celle promise par les procès de Nuremberg et Tokyo de l'après-Deuxième Guerre mondiale ? De fait, le président Bush a déclaré que Saddam Hussein ferait face à la justice. Mais quelle justice ? La justice du Conseil de gouvernement transitoire irakien, ce comité d'anciens opposants du régime de Saddam Hussein, nommés par les Américains, qui ont peine à retenir leur soif de vengeance ? Ce soi-disant gouvernement intérimaire irakien n'a ni l'impartialité requise pour poursuivre Hussein, ni l'expertise et la compétence exigées pour mettre sur pied un tribunal indépendant. N'oublions pas que les Irakiens possèdent peu d'expérience avec la justice indépendante, équitable et impartiale. Le président Bush prévoit-il plutôt une justice à la « Guantanamo Bay ? » On envisage peut-être déte-

nir Hussein dans le même vide juridique qui existe présentement pour les centaines de détenus à Cuba, dépourvus de tout accès à un système juridique interne ou international. Un procès militaire à Guantanamo Bay, dissimulé de yeux du monde, ne sera jamais jugé crédible ou légitime, non seulement par les pays arabes et musulmans, mais aussi par la grande partie de la communauté internationale. Des accusations de

Pour l'administration américaine, les risques que représente un Saddam Hussein en vie semblent énormes, tandis que les avantages apparaissent limités.

nouvel impérialisme judiciaire et de justice des vainqueurs seront inévitablement portées contre les États-Unis. Ou le président Bush envisage-t-il un procès sous l'égide de la justice internationale ? Sûrement pas, l'administration américaine menant une campagne depuis près de deux ans contre la Cour pénale internationale, premier tribunal international permanent chargé de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Craignant des poursuites motivées par un antia-

méricanisme grandissant dans le monde, Washington refuse qu'une quelconque juridiction internationale prime sur ses institutions nationales. Et si on arrivait à mettre sur pied un tribunal impartial et indépendant, est-ce vraiment le scénario voulu par les Américains ? Saddam Hussein pourrait s'inspirer de l'exemple de son confrère dictateur Slobodan Milosevic, et dévoiler l'étendue de la collaboration américaine et bri-

maintenant d'être un des plus grands criminels de guerre. Finalement, la crédibilité de tout processus juridique dépendra de l'appui que peut obtenir le président Bush de la communauté internationale. Mais Bush ne s'est pas encore démontré très adepte dans ce domaine, ayant contourné les Nations unies en déclarant la guerre contre l'Irak, et en l'excluant de la reconstruction du pays. Plus récemment, c'est la France, la Russie, l'Allemagne et le Canada qu'on injurie en les écartant d'initiatives commerciales de reconstruction en Irak. Aux yeux du monde, le procès de Saddam Hussein ne sera moralement légitime qu'avec l'appui du Conseil de sécurité des Nations unies. Comme le suggère le premier ministre Paul Martin, il faut préconiser l'établissement d'un tribunal international hybride, qui aura une meilleure chance d'être considéré légitime dans le monde arabe. La solidité de l'engagement des États-Unis envers la démocratie et la primauté du droit en Irak sera assurément éprouvée par l'arrestation et la détention de Saddam Hussein. Le président Bush regrettera-t-il éventuellement la retenue de ses soldats lors de la capture de Saddam Hussein ?

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

L'examen de conscience



kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

Au lendemain du suicide de Léon Lafleur, le premier ministre s'empressait de tirer sur les médias en questionnant la façon dont ils avaient fait leur travail dans toute la saga du centre d'hébergement Saint-Charles-Borromée. Nous croyons plutôt que ces événements, qui sont loin d'être terminés, devraient être l'occasion, pour chacune des parties impliquées, de faire un réel examen de conscience.

Suivons d'abord le conseil de M. Charest et examinons notre propre cour. Les médias ont-ils bien fait leur travail ? Une revue assez complète de ce qui s'est dit et écrit sur le sujet, dans l'ensemble de la presse québécoise, ne soutient pas la thèse du premier ministre. Le rapport de Jean-Jacques Camera a montré que *La Presse* avait bien fait son travail d'enquête. Et tous les médias qui ont repris la nouvelle ont fait preuve, dans les circonstances, d'une assez bonne retenue, mis à part les commentaires déplacés de l'ineffable Gilles Proulx.

Bien sûr, certaines entrevues de M. Lafleur, notamment son passage à l'émission de Paul Arcand, ont été corsées. Mais les questions posées par l'animateur étaient tout à fait pertinentes. On est loin, très loin du lynchage public, quoiqu'en dise l'ancienne directrice de St-Charles-Borromée, qui accusait hier les médias d'être responsables de la mort de Léon Lafleur.

Cependant, dans la suite des

Le comportement de Philippe Couillard a été impeccable tout au long de cette crise, mais il faut espérer que cette affaire aura créé un salutaire électrochoc au sein de son ministère.

choses, les médias auront la responsabilité de bien peser les cas qu'ils publiciseront. Il était assez difficile de contester la pertinence de rendre public le cas qui a provoqué cette tempête. Mais avant de prêter foi à un témoignage, les médias ont un devoir de mesure et de vérification. Car le réseau de la santé fourmille de pleureuses professionnelles, qui découvrent des abus à toutes les semaines. C'est également le cas de certaines familles, qui crient trop rapidement au loup. Dans l'évaluation de chaque cas, il faut toujours garder à l'esprit le travail difficile qu'abat chaque jour le personnel de ces centres, dans des conditions déplorables.

Cependant, d'autres familles pêchent par excès contraire : la majorité des résidents des centres d'hébergement ne reçoivent à peu près jamais de visites. Or, les proches remplissent ici une fonction capitale, celle de premier chien de garde. Un bénéficiaire dont l'autonomie est compromise ne sera jamais en mesure de se plaindre. Dans notre société où les solidarités fa-

miliales se sont relâchées, c'est une lourde responsabilité que nous devons tous assumer d'avantage.

Les syndicats ne sont pas sortis grandis de cette saga. Les événements ont démontré qu'ils ne se sont pas réellement engagés dans un virage capital : celui de la protection des bénéficiaires. Il est à cet égard assez révélateur de constater que le code d'éthique des membres de la Fédération de la santé et des services sociaux, qui porte sur la violence en milieu de travail, a d'abord été adopté non pour assurer la protection des usagers, mais celle des travailleuses qui pourraient être victimes de harcèlement sexuel. Cela en dit long sur le dilemme qui secoue les syndicats, écartelés entre la nécessité de défendre leurs membres et les droits des usagers.

Le résultat, c'est que les syndicats locaux ne se sentent pas la responsabilité de dépister les pommes pourries. Et lors du traitement des plaintes, leur action est souvent contre-productive : les commissaires aux plaintes locaux ont souvent l'impression, lorsqu'ils questionnent le travail d'un employé, d'avoir contre eux la grosse machine syndicale. Au sein même des établissements, il est souvent très frustrant pour les employés qui travaillent bien de voir que les moutons noirs ne sont jamais sanctionnés parce que le syndicat les protège. Bien sûr, la position syndicale est délicate. Mais les considérations morales de protection des plus faibles devraient toujours primer sur les réflexes corporatistes primaires.

Finalement, les gestionnaires, dont le rôle d'arbitre est sûrement bien difficile à remplir, ont aussi le devoir de repérer et sanctionner des employés qui ne sont pas à leur place. C'est une minorité, mais il y en a. L'équipe de direction de Saint-Charles-Borromée, pour toutes sortes de raisons, a failli à cette tâche. Si certains employés sont irrécupérables, le travail de certains autres peut certainement être amélioré par une formation adéquate, mais malheureusement, pour cela, on manque souvent de ressources.

On en arrive là aux responsabilités du gestionnaire suprême, le ministre de la Santé. Le comportement de Philippe Couillard a été impeccable tout au long de cette crise, mais il faut espérer que cette affaire aura créé un salutaire électrochoc au sein de son ministère, pour qu'enfin on se préoccupe des clientèles sans voix. À cet égard, de vastes chantiers, que nous avons déjà décrits, devront être ouverts au plus tôt.

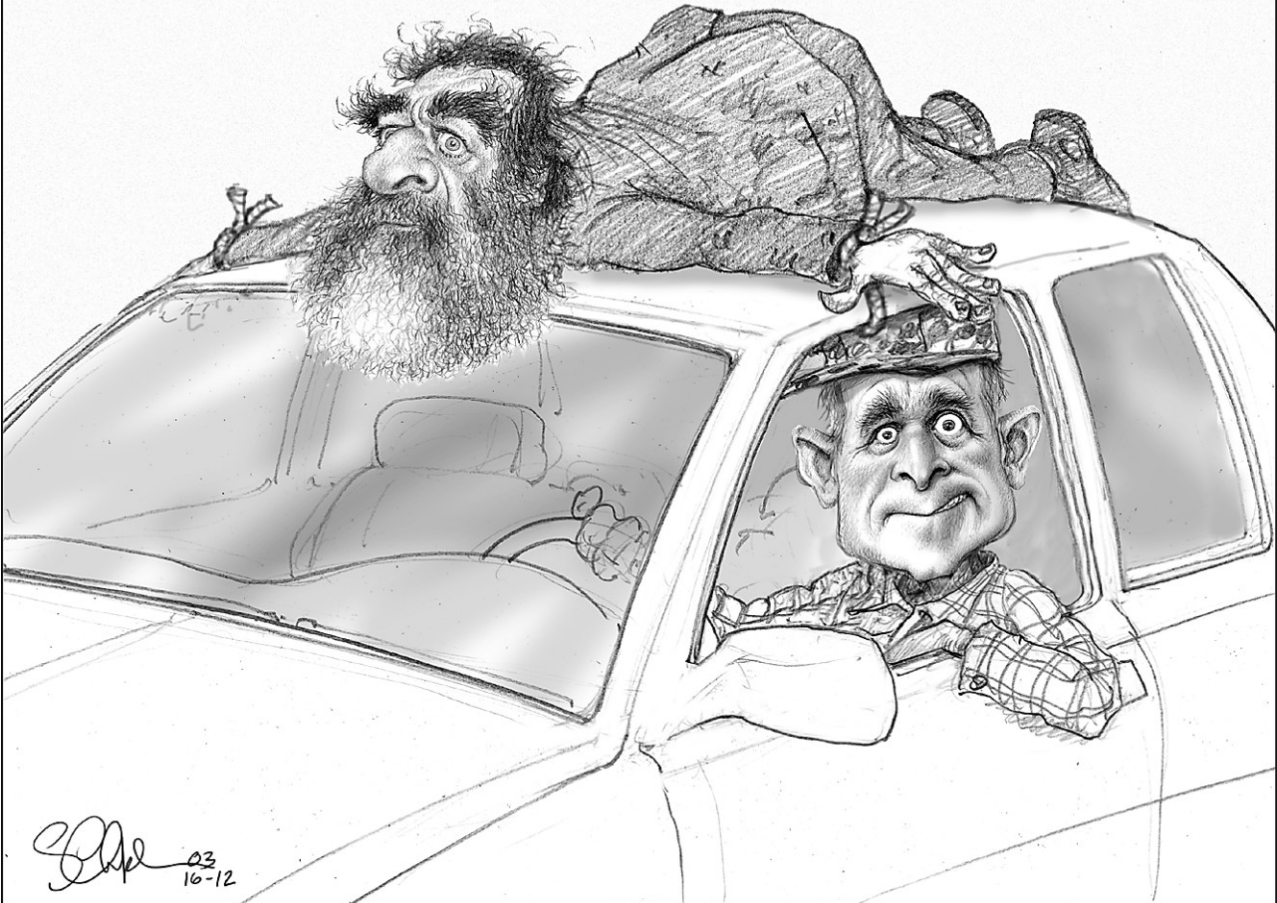
Et dans l'intervalle, pour assurer la protection des bénéficiaires, c'est tout le système de traitement des plaintes qui devra être révisé. L'immense majorité de ces litiges se règle bien. Mais pour la minorité qui demeure problématique, il faudra donner plus d'indépendance et de pouvoirs au commissaire local, le premier dépositaire des plaintes des usagers, ainsi qu'un recours facile et rapide à de plus hautes instances. C'est le premier pas à franchir, d'urgence, pour rétablir la confiance du public dans travail des employés du réseau, dont la majorité, nous en sommes convaincus, concluront leur examen de conscience l'âme en paix, car ils font leur travail avec humanité et compassion.

que les avantages comparés d'investissements aussi lourds sont de moins en moins évidents.

Deux projets de prolongement sont dans les cartons de l'Agence métropolitaine de transports, l'un de la ligne jaune sur la Rive-Sud (540 millions), l'autre de la ligne bleue jusqu'à Anjou (625 millions). Le projet de Longueuil est d'une logique très fragile et devrait être remis sur la tablette la plus inaccessible. Pour ce qui est du projet d'Anjou, le gouvernement du Québec n'a tout simplement pas les moyens de le mener à bien.

Il faut oublier le métro pour le développement futur des transports collectifs. C'est sur des projets plus modestes (ce qui n'empêche pas l'audace) qu'il faudra compter. Au lieu de creuser des tunnels, se creuser les méninges.

QUE FAIRE AVEC SADDAM HUSSEIN?



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Ayons une pensée profonde

Ce matin, j'ai reçu le courriel d'un ami qui est en mission en Éthiopie pour l'organisation Médecins sans frontières. Il m'annonce que le jour de Noël au matin, il devra déménager ses activités dans un camp de réfugiés, près de la frontière du Soudan, où sévissent toutes sortes de maladies (malaria, kala azar, leishmaniose...) « Tout cela à la sauce au Choléra », comme il le dit. C'est un Québécois, qui n'a de cesse de travailler dans les pires situations à travers le globe, depuis plusieurs années, juste parce qu'il croit utile de faire quelque chose pour ceux qui n'ont aucune chance, ainsi qu'il me le disait l'été dernier avant de partir en mission.

J'admire sans réserve cet homme qui met au service des êtres humains les plus démunis, toute son intelligence et ses ressources personnelles pour tenter de mettre un baume sur leur vie. J'admire aussi ceux et celles qui, comme mon ami Michel Plouffe, donnent le meilleur d'eux-mêmes à travers le monde entier. En cette période de l'année où chacun et chacune d'entre nous, nous apprêtons à célébrer dans les

orgies de cadeaux et de tourtières, à la sauce nauséuse des lendemains de veille, je souhaite que nous ayons une pensée profonde, même fugace, s'il en faut, pour tous les Michel de cette Terre qui répandent là où on n'attend rien que la paix et moins de souffrance, le vrai esprit de Noël.

Daniel Beauvais
Val-d'Or

Rien de bien réjouissant

La musique d'ambiance des lieux publics montréalais est devenue, au fil des ans, omniprésente, souvent criarde et agressive, presque exclusivement anglo-américaine. Phénomène endémique ? En tout cas, se promener ces jours-ci dans les centres commerciaux et grands magasins du centre-ville (Place Ville-Marie, Centre Eaton, La Baie, par exemple) n'a rien de bien réconfortant pour quiconque se plaît encore à considérer Montréal la deuxième ville française du monde. Incongruité notée au passage, dimanche dernier, à la manif syndicale anti-réingénierie, rue Sherbrooke ouest : animation musicale *All-Christmas* à

l'intention des piqueteurs... de toute évidence francophones.

Robert-Yves Lalonde

« Il faut les comprendre... »

Je viens d'avoir le déplaisir d'assister à une manifestation des cols bleus de la ville de Longueuil. À bord d'une centaine de véhicules de la ville, ceux-ci ont paralysé la circulation. Évidemment, cette manifestation, aux frais des contribuables, se déroulait sur les heures de travail. Il faut les comprendre de perturber ainsi l'ordre public alors qu'ils ont déjà des conditions de travail largement supérieures à la moyenne : les chefs syndicaux se sont fait mettre à la porte du gouvernement provincial en même temps que leurs bons amis du Parti québécois. Depuis lors, les mêmes syndicats, qui ont accepté docilement les conventions collectives sévères imposées par Lucien Bouchard, détruisent tout parce que les libéraux veulent modifier un article mineur du Code du travail.

Bruno Fisette

Une nouveauté, le bâillon?

D'autres gouvernements ont, par le passé, imposé le bâillon de fin de session pour en finir avec des projets de loi dont toutes les études avaient été faites dans les règles de l'art la plupart du temps. Mais cette fois-ci il s'agit d'une astuce de bas étage imposée par un gouvernement incompétent et faible dont les Québécois feront les frais pendant longtemps. En fait, jusqu'à ce qu'il se fasse sortir au prochaines élections. Il faut espérer que ces lois forcées dont personne ne veut, et surtout, dont les Québécois n'avaient d'aucune façon donné le plus petit mandat pour en arriver là. Nous nous opposons de toutes nos forces à ces façons de faire.

Réjean Grenier
Saint-Jérôme

Landry non crédible

Bernard Landry et ses députés peuvent toujours déchirer leur chemise sur la place publique, le bâillon est un vieux truc utilisé par tous les gouvernements, y compris par le PQ. De plus, c'est ce même Bernard Landry qui impose un bâillon aux députés adéquistes depuis le début de cette session. Ses hauts cris ne sont pas crédibles !

Pierre Morin
Joliette

Le PQ a fait pire

Si le gouvernement impose le bâillon, il n'y a pas à en être scandalisé. Souvenez-vous du bâillon imposé par le PQ pour faire voter 300 amendements sur les fusions forcées, une semaine avant Noël !

Gaëtane Borduas-Martin

Comme Duplessis

À tous ceux qui ont cru en Jean Charest, quel désappointement ! Le système parlementaire a été bafoué. On se croirait à l'époque de Duplessis. Les politiciens sont payés pour débattre des projets de lois sinon ils fraudent la population. À quoi servent les parlementaires s'il n'existe aucun débat d'idées. Un programme de parti n'est pas d'office un livre de lois. Il faut en analyser le pour et le contre. Où est passé la belle démocratie parlementaire, M. Charest. Vous vous rapprochez de plus en plus de Duplessis !

Marc Bineault

Le temps de décider

Il vient un moment où on doit prendre des décisions. Ce temps est arrivé. Le gouvernement prend les dispositions adéquates pour



PHOTO PC©

Le premier ministre Jean Charest et le leader du gouvernement (debout) Jacques Dupuis, hier, à l'Assemblée nationale.

gouverner. Ces projets sont sur la place publique depuis déjà fort longtemps. Les opposants ont eu amplement de temps pour s'exprimer et souvent dans des modalités pas très appropriées et moins respectueuses de la population.

Jean-Marie Carette

Cessons de pleurnicher!



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le premier geste officiel du nouveau premier ministre a été de téléphoner hier au président Bush. La capture de Saddam Hussein lui a fourni un excellent prétexte pour ce premier contact.

M. Martin, qui se promet d'améliorer les relations avec les États-Unis, a donc pu commencer l'entretien sur une note positive, en félicitant M. Bush pour la belle prise.

Quant au reste, on ignore tout du ton et du contenu de la conversation. Selon ce qu'en dit Paul Martin, ce dernier se serait comporté avec une magistrale assurance, et se serait même permis de faire la leçon au président américain, en lui demandant de s'assurer que Saddam aura « un procès équitable ». Comme si M. Bush n'y avait pas pensé auparavant ! Et comme si l'avis du Canada comptait pour quelque chose en ce qui concerne l'Irak !

Toujours selon M. Martin, le président américain aurait été « très ouvert » quant à la possibilité d'octroyer des contrats de reconstruction en Irak aux entreprises canadiennes... Mais la version du porte-parole de la Maison-Blanche est beaucoup plus réservée. Selon cette version, M. Bush se serait contenté de dire qu'il était « heureux de travailler avec M. Martin », et l'aurait invité à venir le rencontrer aux États-Unis.

////////////////////

Comme premier ministre du Canada, M. Martin se devait évidemment de plaider en faveur des entreprises désireuses d'obtenir des contrats en Irak. Mais cette position est difficile à défendre.

Le Canada a refusé de participer à l'intervention en Irak. C'était son droit le plus strict, et la suite des choses, c'est-à-dire l'absence (jusqu'à présent du moins) d'armes de destruction massive, confirme qu'il s'agissait là d'une décision fort bien inspirée.

Mais soyons logiques ! Ne venons pas maintenant pleurnicher parce que nous ne pourrions pas tirer les marrons du feu du conflit !

Ce sont les États-Unis qui seront les seuls à payer pour les contrats en question, à même les fonds spéciaux votés par le Congrès. Ce sont les États-Unis qui ont supporté le coût de cette guerre. Surtout, ce sont eux et, dans une moindre mesure, leurs alliés qui ont payé le prix du sang. Pourquoi diable leur faudrait-il maintenant faire une fleur à un pays qui n'a rien donné et rien sacrifié ?

De toute façon, le bassin des entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offres est très large. Loin d'être limitée aux États-Unis,

Le boycottage américain devrait être accepté, ici, dans la sérénité et la dignité.

la liste comprend les 63 pays qui ont participé à l'offensive anti-Saddam. À moins que les Canadiens possèdent une expertise unique au monde, la reconstruction de l'Irak peut très bien se faire sans eux.

M. Martin, tout comme M. Chrétien le faisait récemment, tente de se dédouaner en faisant valoir la participation du Canada à l'intervention en Afghanistan. Cela n'a rien à voir. L'intervention en Afghanistan découlait de la lutte contre le terrorisme. L'intervention en Irak débordait de beaucoup de ce cadre et visait d'abord la reconfiguration du Moyen-Orient.

Le boycottage américain devrait être accepté, ici, dans la sérénité et la dignité, comme une conséquence logique d'une décision lucide. C'est ce qu'on appelle avoir le sens des responsabilités. Il va de soi que le principe s'applique aussi à la France, à l'Allemagne et la Russie, qui, après avoir dénoncé les États-Unis sur toutes les tribunes, réclament eux aussi leur part du butin.

Tous les États du monde se comportent en fonction de leurs propres intérêts, c'est dans la nature même d'un État. C'est ce que font les États-Unis : ils récompensent leurs alliés et écartent ceux qui les ont rejeté au moment où ils avaient besoin d'appuis. C'est la vie, et cessons donc de nous plaindre.

////////////////////

Les choses auraient peut-être tourné autrement si la position canadienne sur l'Irak avait été prise de façon moins agressive.

M. Chrétien aurait pu refuser l'aventure irakienne sans pour autant laisser s'installer au sein de sa députation un climat d'antiaméricanisme primaire. Il n'était pas obligé de célébrer le deuxième anniversaire de 9-11 en laissant entendre à la télévision américaine que les États-Unis s'étaient attiré ces attentats par leur indifférence à la misère du tiers-monde.

Contrats ou pas, M. Martin sera en tout cas mieux placé pour rétablir de bonnes relations avec les États-Unis.

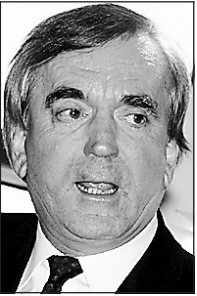
Il est significatif qu'il ait nommé à la Défense David Pratt, qui s'était signalé par ses réserves envers la position canadienne sur l'Irak et ses déclarations en faveur de l'augmentation des budgets des Forces armées. M. Martin a toutefois eu la prudence de contrebalancer cette nomination par le maintien, aux Affaires étrangères, du ministre Graham, qui est un partisan du multilatéralisme.

Mais les points de friction resteront nombreux. L'éternel conflit du bois d'oeuvre n'est toujours pas réglé, et l'administration américaine restera hostile à des projets comme la décriminalisation de la marijuana et le mariage gai.

Quel avenir?

Dans la composition même de son cabinet, Paul Martin a confirmé l'importance qu'il accorde aux villes et aux régions

JACQUES OLIVIER



L'auteur est maire de Longueuil.

Avec la nomination d'un secrétaire parlementaire chargé des villes, le nouveau premier ministre du Canada, monsieur Paul Martin, vient de confirmer l'importance des villes et des régions au Canada. Il s'agit maintenant d'analyser comment les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux vont négocier ce nouveau pacte.

On pourrait penser que les municipalités voudront contourner l'autorité des provinces pour notamment profiter des nouvelles sources de revenus proposées par le gouvernement fédéral. Je soutiens, au contraire, qu'il faut respecter le partage des compétences entre le fédéral et les provinces. En aucun cas, il n'est question de réfuter cette caractéristique fondamentale de notre régime politique qui fait que les municipalités relèvent de l'échelon provincial. Mon seul souhait est que l'on reconnaisse les grandes villes et les structures métropolitaines comme des partenaires de la croissance et de la qualité de vie de notre société.

Cette idée doit être l'occasion de tenir un débat public sur la reconnaissance des villes et des régions comme moteurs de l'économie du Québec et du Canada. Je souhaite que ce débat ait lieu, non pas dans la confrontation, mais plutôt dans un esprit de collaboration et d'ouverture.

Importance des villes

Il faut que les élus des différents ordres de gouvernement adoptent des politiques qui reconnaissent l'importance des villes comme moteur économique du pays. Mais soyons clairs : nous reconnaissons d'emblée la juridiction absolue du gouvernement du Québec sur les municipalités et les régions métropolitaines. Autrement dit, nous n'avons nullement l'intention d'amorcer un nouveau débat constitutionnel. Cela dit, il faut rapidement amorcer une réflexion positive sur l'avenir des villes et des agglomérations pour assurer une plus grande prospérité au Québec. Il s'agit, en somme, de reconnaître le niveau municipal comme partenaire du développement.

Il ne faut jamais perdre de vue que les municipalités jouent un rôle important dans la société québécoise et qu'elles donnent des services essentiels au maintien de la qualité de vie des citoyens. Voici quelques exemples.

Les municipalités ont la responsabilité d'approvisionner en eau potable leurs résidents. Ce service n'est-il pas essentiel ? Souvenons-nous, par ailleurs, de la fameuse crise du verglas où, dans le cadre des mesures d'urgence, chaque municipalité visée a mis tous les moyens en oeuvre pour assurer ce service essentiel. Autre illustration : le ministre de l'Environnement actuel, monsieur Thomas Mulcair, a lancé récemment l'idée de tarifier l'eau, une proposition qui, encore une fois, a le mérite de toucher une préoccupation certes nationale, mais qui prend ses racines au niveau local.

Du reste, quel est le besoin immédiat et urgent au niveau local ? Dans un premier temps, le réseau d'aqueduc municipal doit être mis à niveau, notamment en éliminant les fuites qui sont responsables d'un gaspillage coûteux pour la population et l'environnement. Les besoins et l'expertise pour ce faire sont au niveau local et nous pouvons contribuer de façon constructive à l'élaboration des programmes de revitalisation.

Au niveau de la gestion des déchets, nul besoin d'élaborer pour convaincre que l'ab-



PHOTO PC

Paul Martin

sence de collecte des ordures entraînerait des problèmes importants de santé publique. Encore ici, les municipalités fournissent un service essentiel. À cet égard, la Communauté métropolitaine de Montréal s'est engagée à réaliser un plan de gestion des matières résiduelles afin d'augmenter le taux de récupération des matières résiduelles à 60 %. Suite à de nombreuses discussions avec la CMM, le ministre a montré une ouverture quant à la phase d'implantation de ce plan ainsi qu'à son financement.

Cette collaboration dénote une méconnaissance de l'expertise du monde municipal afin de réaliser des objectifs qui touchent l'ensemble de notre société.

Au niveau du logement social, les besoins se font d'abord sentir dans les municipalités. Or, depuis les trois dernières années, la CMM a contribué pour un montant de 40 millions de dollars afin d'assurer la construction de logements abordables réalisés dans le cadre des programmes AccésLogis et Logement Abordable. Nous savons que pour atteindre l'objectif ambitieux de 10 000 logements, il en coûtera environ 200 millions de dollars aux municipalités de la

Il faut reconnaître qu'il existe trois ordres de gouvernance qui participent chacun dans leurs limites, à l'essor du pays.

CMM. Ce dossier représente donc une illustration convaincante de l'implication des municipalités dans des services qui sont de plus en plus dévolus à la personne et non à la propriété. Il en va de même de notre implication auprès des organismes communautaires qui, à leur tour, soutiennent des citoyens qui sont dans le besoin.

Que dire du transport en commun ? Nous le voyons actuellement à Montréal, les gens ont besoin de ce service pour se rendre à leur travail ou à leur lieu d'étude. Mais il faut trouver des sources de financement pour régler, une fois pour toutes, le cadre financier inadéquat du transport en commun. Si le gouvernement du Québec ne répond pas à nos demandes d'ici la fin de l'année, nous ne pourrions éviter l'augmentation moyenne de 10 % des tarifs prévue pour 2004. D'ailleurs, cette augmentation

ne sera pas suffisante pour répondre aux besoins criants en matière de financement du transport en commun.

Selon des études du Conference Board, la revitalisation des réseaux de voirie, d'aqueducs et d'égouts de la région métropolitaine de Montréal exige des investissements de l'ordre de neuf milliards de dollars pour les quinze prochaines années.

Expertise municipale

Pour chacun de ces dossiers, les villes possèdent l'expertise et oeuvrent déjà en collaboration avec les gouvernements supérieurs. Elles connaissent bien les besoins et répondent quotidiennement aux demandes de leurs citoyens. Lorsqu'il y a un bris d'aqueduc devant une maison, c'est l'équipe d'employés de la municipalité qui fait la réparation et qui rétablit le plus rapidement possible le service d'eau potable au citoyen. Lorsque les citoyens demandent un avertissement pour un arrêt d'autobus afin qu'ils soient protégés des intempéries, c'est la municipalité qui intervient. Dans la crise du verglas, c'est la municipalité qui a assuré les services de base des citoyens.

Face aux défis qui se posent d'abord localement, mais qui ont des incidences globales sur notre qualité et notre niveau de vie, il est grand temps que l'on réfléchisse, ensemble, à une stratégie concertée puisque nos politiques et programmes sont interdépendants.

Dans cette optique, et sans remettre en question l'ordre constitutionnel qui nous régit, il faut reconnaître pleinement la place qui revient aux municipalités. Celles-ci ont un rôle important à jouer en matière de qualité de vie, laquelle a, à son tour, une influence directe sur la croissance économique. Les municipalités doivent donc, non seulement participer à l'élaboration des solutions, mais être également partie prenante de ces solutions. Elles détiennent dans certains cas l'expertise et les leviers nécessaires pour faire une différence.

Sans questionner le partage des compétences entre le fédéral et les provinces, sans vouloir faire ombrage au gouvernement du Québec et porter atteinte à ses prérogatives constitutionnelles, il nous faut aujourd'hui reconnaître qu'il existe trois ordres de gouvernance qui participent chacun, dans les limites de leurs compétences, à l'essor du pays, des provinces et des collectivités locales et régionales.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Vers la laïcité?

Je veux intervenir dans le débat sur la laïcité à la suite du dépôt du rapport de la commission Stasi, en France. Certains pensent que le Québec n'est pas la France. C'est faux ! Au Québec certaines filles mineures sont déjà voilées (sous la pression de leurs parents) dans les écoles primaires et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Que les promoteurs d'un tribunal d'arbitrage qui se baserait sur la loi islamique nous disent sur quelle base ils vont régler des conflits qui opposent maris et femmes : sur les lois appliquées en Arabie Saoudite ou en Iran ? Si c'est le cas, et c'est sûrement le cas, ça vaut dire qu'ils vont demander à la femme de renoncer, en cas de divorce, à sa part du patrimoine familial et aussi à son droit de garde si elle décide de se remarier. Les arbitres vont dire à la femme que son mari a le droit de lui infliger les châtiments corporels et qu'elle doit, elle et ses filles, porter le voile. Ils vont aussi dire à la femme que seul

l'homme peut divorcer même sur un coup de tête. La prétendue loi islamique n'est qu'une grosse tromperie pour garder les femmes musulmanes dans l'infériorité et la misère.

Hassan Jamali
Saint-Bruno

La France donne l'exemple

Il est rassurant de constater que des pays se tiennent encore debout pour affirmer les principes de la laïcité. En France, la commission Stasi a accouché de recommandations qui deviendront l'exemple en la matière. Tout en respectant les droits les plus fondamentaux des minorités, on veut mettre un frein à l'influence de plus en plus grande des lobbies religieux radicaux, fanatisés par la conjoncture actuelle au Proche-Orient. L'État français affirme avec conviction sa

volonté d'instaurer dans les institutions publiques (écoles et services publics) un climat égalitaire, sain, exempt de symboles religieux visant à être remarqués. En outre, l'idée avancée d'ajouter au calendrier (catholique, il va sans dire) deux congés fériés pour fêtes juive et musulmane, se veut une concession adaptée intelligemment à la société civile française d'aujourd'hui. Ici, dans notre malheureux pays, nous suivions candideusement la voix anglo-saxonne du communautarisme béat et de la ghettoïsation culturelle. En somme, l'État est un acteur incontournable lorsqu'il est question du principe de la laïcité dans les institutions publiques. À l'instar de la France, nos gouvernements doivent faire cesser l'ambiguïté qui plane autour de cette délicate question, en trouvant les solutions adaptées à notre société.

Alexandre Dulude
Montréal



BONNE CHANCE!



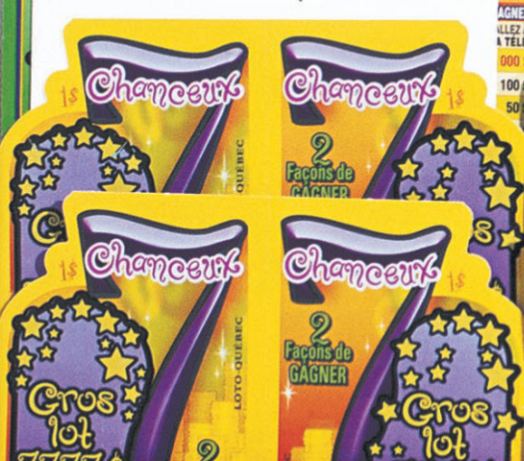
Jeux télé



Les coups de cœur



Petits plaisirs à 1\$



Jeux avec cédérom



Plaisir longue durée



Gros, gros lot



Gagnant à vie



Nouveautés!



Des cadeaux à gagner



POUR JOUER À Caméléon^{MC}, FAUT D'ABORD LE TROUVER.

Vous pensez être observateur ? Voici Caméléon, la **nouvelle loterie avec cédérom** de Loto-Québec. Retrouvez une foule d'objets cachés dans dix mystérieux décors. Fouillez l'atelier de l'artiste, la boutique de l'antiquaire et autres lieux intrigants, et vous pourriez gagner jusqu'à **25 000 \$!**

Découvrez-le !
www.jeucameleon.com